



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9763<sup>e</sup>** séance

Mardi 29 octobre 2024, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Cassis .....	(Suisse)
<i>Membres :</i>	Algérie .....	M. Bendjama
	Chine .....	M. Fu Cong
	Équateur .....	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique .....	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie .....	M. Nebenzia
	France .....	M. de Rivière
	Guyana .....	M. Todd
	Japon .....	M. Yamazaki
	Malte .....	M <sup>me</sup> Frazier
	Mozambique .....	M. Fernandes
	République de Corée .....	M. Hwang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord .....	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone .....	M. Kanu
	Slovénie .....	M. Žbogar

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

\* Nouvelle publication, le 14 novembre 2024, pour raisons techniques

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** : Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux ministres et aux autres représentantes et représentants de haut niveau présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentantes et représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Chili, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Maroc, Mauritanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, République bolivarienne du Venezuela et Viet Nam.

Je propose que, conformément aux dispositions du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnalités suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; S. E. M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ; S. E. M. Paul Beresford-Hill, Observateur permanent de l'Ordre souverain de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies et S. E. M<sup>me</sup> Elardja Flitti, Observatrice permanente adjointe de la Ligue des États arabes.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

**M. Wennesland** (*parle en anglais*) : Nous sommes entrés dans la deuxième année de cet effroyable conflit et la région est au bord d'une nouvelle escalade grave. La violence dans le Territoire palestinien occupé et dans l'ensemble de la région ne montre aucun signe d'apaisement. Hier encore, à Gaza, les forces israéliennes ont frappé un bâtiment à Beït Lahiya, faisant au moins 60 morts parmi les Palestiniens, dont au moins 25 enfants, selon les chiffres préliminaires fournis par le Ministère de la santé de Gaza. Cette frappe s'inscrit dans une série d'attaques meurtrières qui ont récemment fait un grand nombre de victimes dans le nord de l'enclave. Nous assistons non seulement à un horrible cauchemar humanitaire, mais aussi à un délitement toujours plus rapide des perspectives de règlement durable de ce conflit.

Je me suis de nouveau rendu dans la bande de Gaza la semaine dernière, et ce dont j'ai été témoin défie l'imagination. Dans le sud de Gaza, j'ai pu constater l'ampleur de la dévastation que la guerre a infligée à la population. J'ai vu les vastes destructions causées aux bâtiments résidentiels, aux routes, aux hôpitaux et aux écoles. J'ai vu des milliers de personnes vivant dans des tentes de fortune, n'ayant nulle part où aller à l'approche de l'hiver. Pour l'anecdote, je voudrais ajouter que sur le chemin reliant le point de passage pour entrer à Gaza au centre de santé japonais à Khan Younès, à l'aller comme au retour, je n'ai dénombré que deux bâtiments qui n'avaient pas été totalement ou partiellement détruits.

Je me suis entretenu avec nos collègues de l'ONU et leurs partenaires humanitaires, qui sont confrontés à des difficultés de plus en plus nombreuses dans le cadre des efforts inlassables qu'ils déploient pour apporter une aide vitale. Ils ont décrit la situation humanitaire désastreuse dans le nord de Gaza, qui n'a pratiquement reçu aucune aide humanitaire depuis le début du mois d'octobre.

J'ai également entendu les organisations non gouvernementales palestiniennes, et leurs demandes étaient très claires : la guerre doit cesser. Les civils doivent être protégés. Ils doivent pouvoir accéder à une assistance pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Et alors même qu'ils essaient simplement de survivre, ils reconnaissent qu'il faut trouver une solution politique au conflit et mettre fin à l'occupation.

En Israël, j'ai également entendu à plusieurs reprises les cris des victimes. Ce 7 octobre a été un rappel sombre

de l'horrible attaque perpétrée par le Hamas en Israël, qui a terrorisé la population, et a marqué une année de captivité pour les otages qui sont toujours détenus dans des conditions insoutenables à Gaza et sont privés des visites du Comité international de la Croix-Rouge, sans que l'on sache ce qu'il est advenu d'eux. Pour eux aussi, ce cauchemar doit prendre fin, et les otages doivent être libérés.

Nous nous trouvons également à l'un des tournants les plus dangereux qu'ait connu le Moyen-Orient depuis des dizaines d'années. Hier, mon collègue a informé le Conseil des graves escalades entre l'Iran et Israël au cours de ce mois (voir S/PV.9762). Pendant ce temps, les hostilités entre le Hezbollah et Israël font des victimes parmi les civils, entraînent des déplacements de population massifs et provoquent des destructions de part et d'autre de la Ligne bleue. Des groupes armés ont également continué de lancer des missiles et des projectiles en direction d'Israël depuis le Yémen, l'Iraq et la Syrie. Israël aurait mené des dizaines de frappes aériennes en Syrie au cours du mois qui vient de s'écouler.

Chacun d'entre nous doit mettre tout en œuvre pour désamorcer la situation et définir une trajectoire différente vers plus de paix et de stabilité dans la région. Nous avons besoin d'un cessez-le-feu, et nous avons besoin de la libération immédiate des otages détenus à Gaza. J'exhorte toutes les parties à s'engager de manière constructive dans des efforts diplomatiques urgents afin de désamorcer la situation et d'éviter une spirale sans fin de mort et de destruction.

Près de 13 mois après les attaques barbares perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023, plus de 42 000 Palestiniens et plus de 1 600 Israéliens et ressortissants étrangers ont été tués, et 101 otages sont toujours retenus en captivité à Gaza. Des dizaines de milliers de personnes ont été blessées, dont une grande majorité de Palestiniennes et de Palestiniens, y compris un nombre ahurissant de femmes et d'enfants. Des secouristes et des journalistes palestiniens, ainsi que plus de 230 membres du personnel des Nations Unies, ont été tués. Les opérations militaires israéliennes et les affrontements avec le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens se sont poursuivis dans toute la bande de Gaza. Les ordres d'évacuation émis par l'armée israélienne couvrent plus de 80 % de la bande de Gaza. Près de 2 millions de personnes sont déplacées.

Ces dernières semaines, les opérations militaires israéliennes se sont intensifiées dans le nord de la bande de Gaza, faisant toujours plus de morts parmi les Palestiniens. Les opérations militaires ont également entraîné la fermeture de services essentiels, notamment de puits et d'installations

médicales, ce qui ne fait qu'aggraver la crise humanitaire. Je condamne une nouvelle fois sans équivoque le massacre et les atteintes à l'intégrité physique des civils à Gaza, les déplacements incessants de la population gazaouite et les mauvais traitements choquants infligés aux détenus. Je condamne également la poursuite de la détention d'otages à Gaza et les tirs de roquettes en direction d'agglomérations israéliennes, qui se poursuivent ce mois-ci.

Un changement radical est nécessaire pour améliorer les opérations humanitaires à Gaza. Il est primordial de créer un environnement sûr et propice à de telles opérations, de répondre aux besoins opérationnels, notamment en matière de financement, et de veiller à ce que les autorités israéliennes facilitent l'accès, ce qui permettra d'acheminer sans entrave de la nourriture, des matériaux pour la construction d'abris pour l'hiver, des médicaments et du carburant, tout en garantissant la capacité de réparer les infrastructures essentielles et vitales. Il faut aussi remédier à l'anarchie croissante à l'intérieur de la bande de Gaza.

La deuxième phase de la campagne de vaccination contre la poliomyélite a débuté le 14 octobre dans le centre et le sud de Gaza, et a été couronnée de succès, avec plus de 90 % de personnes vaccinées. Cependant, nous n'avons pas encore accès au nord de l'enclave. J'exhorte les autorités israéliennes à faciliter la pleine mise en œuvre de la campagne et à favoriser un effort concerté similaire pour répondre aux besoins liés aux conditions hivernales.

Alors que l'attention reste concentrée sur Gaza et sur l'escalade de la violence dans la région, la situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, se détériore également. La violence s'est poursuivie à un niveau alarmant et s'est intensifiée depuis le début du conflit à Gaza. Au cours de la période considérée, 54 Palestiniennes et Palestiniens, dont trois femmes et huit enfants, ont été tués, principalement dans le cadre d'opérations menées par les forces de sécurité israéliennes dans la zone A, opérations qui, selon les Forces de défense israéliennes (FDI), visent les groupes armés et les militants palestiniens. Durant la même période, huit Israéliennes et Israéliens, dont quatre femmes, ont été tués par des Palestiniens dans des fusillades en Cisjordanie et en Israël. De plus, un Israélien et une Israélienne ont été tués par des citoyens arabes d'Israël dans des fusillades distinctes en Israël.

Le 1<sup>er</sup> octobre, deux Palestiniens ont perpétré une attaque à l'arme à feu et à l'arme blanche à Jaffa, tuant sept personnes et en blessant 15 autres. Le 3 octobre, à Tulkarm, 18 Palestiniennes et Palestiniens, dont une femme et trois enfants, ont été tués dans une frappe aérienne israélienne. Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré

avoir tué un commandant du Hamas et plusieurs militants du Hamas et du Jihad islamique palestinien qui se trouvaient dans le camp. Cette frappe est la plus meurtrière survenue en Cisjordanie depuis près de 20 ans.

Alors que débute ce mois-ci la récolte des olives, les attaques et le harcèlement auxquels se livrent quotidiennement les colons se sont poursuivis dans toute la Cisjordanie, parfois en présence ou avec l'appui des forces israéliennes. Le 17 octobre, un membre des FDI a abattu une Palestinienne de 59 ans qui récoltait des olives en Cisjordanie. La récolte des olives est cruciale pour l'économie locale palestinienne. Cependant, la violence des colons, ainsi que les restrictions d'accès à la terre imposées à la fois par les colons et par les forces israéliennes, font peser un risque grave sur cette activité. Je condamne fermement tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur. J'appelle Israël à protéger la population palestinienne et à amener tous les auteurs de violences à répondre de leurs actes. J'exhorte les forces de sécurité à faire preuve de la plus grande retenue et à ne recourir à la force létale que lorsque cela est absolument indispensable pour protéger des vies.

Le 28 octobre, la Knesset israélienne a adopté deux lois portant sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'une interdisant aux fonctionnaires israéliens d'entrer en contact avec l'Office ou ses représentants et l'autre interdisant les activités de l'UNRWA sur ce qui est qualifié de « territoire souverain de l'État d'Israël ». Ces faits nouveaux risquent de provoquer l'effondrement des activités de l'UNRWA dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et de compromettre gravement les opérations humanitaires à Gaza, qui dépendent de l'Office. Ces projets de loi devraient entrer en vigueur dans 90 jours.

Les droits des réfugiés palestiniens ont été définis dans une résolution de l'Assemblée générale antérieure à la création de l'UNRWA (résolution 194 (III) de l'Assemblée générale). Il convient d'éviter les mesures unilatérales, telles que ces lois, qui non seulement cherchent à saper l'action menée sous l'égide de l'ONU, mais menacent aussi de retarder davantage le règlement politique du conflit sur la base des résolutions des organes de l'ONU et du droit international.

La confluence des défis dans la région nous oblige à agir de toute urgence pour mettre fin aux hostilités et désamorcer la situation. Un cessez-le-feu doit être instauré dès maintenant. Les otages à Gaza doivent être libérés dès maintenant. Sans cessez-le-feu, il sera impossible d'opérer

le changement radical nécessaire pour accroître l'aide humanitaire afin qu'elle soit à la hauteur de la catastrophe actuelle à Gaza et pour améliorer la situation concernant l'acheminement de l'aide humanitaire.

Nous devons également promouvoir concrètement un règlement politique du conflit israélo-palestinien, notamment en mettant fin à toutes les mesures irréversibles et unilatérales qui compromettent la solution des deux États. Nous devons conclure d'urgence une série d'accords pour établir un cadre politique et de sécurité à Gaza, conformément aux principes que j'ai exposés à plusieurs reprises au Conseil. Ce cadre doit faciliter la mise en place d'une structure gouvernementale palestinienne capable de réunifier Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, sur les plans politique, économique et administratif, sans réduction de son territoire ni déplacement de Palestiniens de la bande de Gaza. Il faut accorder la priorité à tous les efforts déployés à cette fin.

Je crains fortement que la réalité sur le terrain ne devienne irréversible et sape ces principes fondamentaux pour les années à venir. Je pense notamment à la tentative d'Israël de démanteler l'UNRWA. J'ai déclaré à plusieurs reprises qu'il ne peut y avoir de solution à long terme à Gaza qui ne soit pas politique. Il faut trouver le moyen de mettre fin à l'occupation et de parvenir à la solution des deux États.

Les Israéliens et les Palestiniens ne méritent pas ce conflit implacable, qui a détruit d'innombrables vies. Ils méritent un avenir meilleur, sans conflit permanent, sans occupation et sans guerre régionale. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour tracer la voie vers une paix juste et durable qui permettra d'instaurer la solution des deux États sur la base des résolutions de l'ONU, des accords précédents et du droit international, avec Jérusalem comme capitale des deux États. L'ONU est disposée à appuyer tous les efforts en ce sens.

**Le Président** : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir décidé de présider personnellement la présente séance, et à exprimer notre reconnaissance aux Ministres qui participent à ce débat public. Je remercie également l'intervenant, M. Tor Wennesland, et à travers lui l'Organisation des Nations Unies, qui continue d'essayer de s'acquitter de son mandat sacré malgré les

attaques répétées d'Israël contre l'ONU, son Secrétaire général et son personnel.

Pour reprendre les mots du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme,

« le moment le plus sombre du conflit de Gaza se déroule actuellement dans le nord de la bande de Gaza, où l'armée israélienne inflige des bombardements, un siège et un risque de famine à la population entière. [...] Les politiques et les pratiques du Gouvernement israélien dans le nord de Gaza risquent de vider la région de tous les Palestiniens. Nous sommes confrontés à ce qui pourrait s'apparenter à des atrocités criminelles, voire à des crimes contre l'humanité. »

Pour sa part, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires par intérim a récemment conclu devant le Conseil de sécurité que « toute la population du nord de Gaza est en danger de mort ». Prenons un moment pour comprendre ce que cela signifie. Toute la population du nord de Gaza est en danger de mort. Des centaines de milliers de Palestiniens sont menacés d'une mort imminente, exposés à la peine de mort parce qu'ils refusent de quitter leur terre.

Je me suis exprimé au Conseil semaine après semaine, et j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale semaine après semaine, dans l'espoir de pouvoir dire à mon peuple que l'aide est en route. Il endure des horreurs que les membres regardent sur leurs écrans de télévision et qu'ils ont du mal à comprendre, mais ses bourreaux continuent d'être protégés, et les victimes palestiniennes continuent d'être abandonnées à leur sort.

Il y a beaucoup de solidarité et d'empathie au sein du Conseil, dans ces murs et dans le monde entier. De nombreux pays prennent des initiatives audacieuses pour faire prévaloir la justice, et nous les en remercions. Mais alors que nous ne faisons qu'effleurer le problème de la fin de l'impunité israélienne, Israël continue de commettre des crimes sans relâche, défiant toutes les règles et tous les États réunis au sein de l'ONU, pariant que sa volonté de tuer et de coloniser l'emportera sur la volonté collective de la communauté internationale de sauver des vies et de parvenir à la liberté et à la paix.

Les Palestiniens sont assiégés, bombardés et affaiblis, et on leur fait porter la responsabilité de leur propre mort. Ils n'ont nulle part où aller. Et ils savent que s'ils partent, ils ne seront pas autorisés à revenir. Israël nie qu'il est en train de mettre en œuvre le plan que les membres du Conseil voient se déployer sous leurs yeux. Il s'indigne

d'être accusé de crimes qu'il a déjà avoués. Israël veut réécrire le droit international pour que l'on considère que le meurtre sans discrimination, le fait de prendre pour cible les civils, y compris des travailleurs humanitaires, des médecins et des journalistes, l'utilisation de la famine comme tactique de guerre, la détention arbitraire, l'enlèvement et la torture, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, les destructions aveugles, les déplacements forcés, et la colonisation, tous ces actes, sont légaux tant qu'ils sont commis par Israël. Ils ne sont barbares que s'ils sont commis par d'autres. Israël est en train d'inventer une loi qui s'adapte et change en fonction de l'identité des victimes et de l'identité des auteurs, une loi raciste, suprémaciste et inhumaine.

Le Conseil laissera-t-il Israël nous déshumaniser davantage dans le cadre de sa tentative de nous rayer de la carte ? Israël parviendra-t-il à faire accepter au Conseil la destruction du peuple palestinien, en commençant par le nord de Gaza, ou du moins à le convaincre qu'elle est inévitable et qu'il n'y peut rien ? Le Conseil peut faire beaucoup. Le peuple palestinien n'a pas capitulé. Le Conseil ne doit pas capituler non plus. Je l'ai dit plus d'une fois, et je le répète ici.

La Cour internationale de Justice a rendu des ordonnances en indication de mesures conservatoires, considérant qu'il existe un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé aux droits jugés plausibles par la Cour, notamment le droit des Palestiniens de Gaza d'être protégés contre les actes de génocide et les actes prohibés connexes visés à l'article III de la Convention sur le génocide.

Au lieu de se conformer à ces ordonnances, Israël les a non seulement violées, mais également obliérées, en intensifiant son génocide. Ce qui était un risque réel et imminent il y a 10 mois est devenu une réalité indéniable aujourd'hui. Les États sont-ils prêts aujourd'hui à dénoncer enfin ce génocide, compte tenu en particulier des crimes israéliens dans le nord de la bande de Gaza ? Sont-ils prêts à agir en conséquence ? S'ils ne le font pas maintenant, alors quand le feront-ils ? Quand il n'y aura plus de vies à sauver ?

Israël est conscient du fait que pour pouvoir mener sa campagne génocidaire et coloniale, il doit démanteler l'ordre international fondé sur le droit ou prévoir une exception israélienne au sein de cet ordre. Il est conscient du fait que les Nations Unies, leurs représentants et leurs organismes, ainsi que la CIJ, la Cour pénale internationale,



la communauté humanitaire et les journalistes sont autant d'obstacles sur son chemin.

Ce n'est pas un hasard si c'est le conflit qui a fait le plus de victimes parmi le personnel des Nations Unies, les travailleurs humanitaires et les journalistes. Ce n'est pas un hasard si Israël a lancé des accusations scandaleuses et mené des attaques sans précédent contre l'ONU, les tribunaux et les organisations humanitaires et organes de presse pour tenter de les intimider et de les réduire au silence. Pour mieux assiéger les Palestiniens, il doit neutraliser ceux qui pourraient leur apporter de l'aide, ceux qui pourraient faire la lumière sur les crimes dont ils sont victimes et ceux qui pourraient demander des comptes aux responsables.

Israël est donc actuellement en guerre contre l'ONU, contre toutes les personnes ici présentes, déclarant le Secrétaire général *persona non grata*, tuant, mutilant, arrêtant et torturant des centaines de membres du personnel des Nations Unies, attaquant les soldats de la paix des Nations Unies, notamment ce matin dans le sud du Liban, et s'efforçant de démanteler un organisme des Nations Unies, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). La loi adoptée hier pour détruire la capacité de l'UNRWA d'œuvrer en faveur des réfugiés palestiniens, mais aussi d'aider la population civile palestinienne de Gaza à survivre, constitue une nouvelle étape dans cette guerre contre l'ONU et fait partie intégrante de l'attaque en règle contre le peuple palestinien et sa présence sur sa terre natale. Le monde entier s'est mobilisé pour défendre l'UNRWA. Le nombre d'États Membres qui constituent la coalition qui a pris la défense de l'UNRWA à l'ONU au cours des derniers mois a dépassé 125, reconnaissant ainsi son rôle vital dans la fourniture d'une assistance salvatrice à des générations de réfugiés palestiniens, insistant sur le fait qu'il est l'épine dorsale de l'action humanitaire à Gaza et soulignant son rôle de pilier de la stabilité régionale et le fait qu'il est une bouée de sauvetage et une source d'espoir.

Hier, les pays du monde entier ont réagi à la loi israélienne en la condamnant et en faisant part de leur indignation. Et pourtant, Israël continue de siéger parmi nous et d'utiliser son siège pour inciter à la violence contre l'ONU ici, une incitation qui se traduit par des attaques, le meurtre et la mutilation de membres du personnel des Nations Unies et le pillage d'abris et d'installations de l'ONU sur place. Quand les condamnations déboucheront-elles sur des actions et sur l'application du principe de responsabilité ? Quand ? Israël attend de voir la réponse

internationale à ses agissements, et en l'absence de dissuasion, il entamera le prochain chapitre de ses crimes. Le génocide n'est possible qu'en raison de l'impunité. Israël a franchi toutes les lignes rouges, enfreint toutes les règles et défié toutes les interdictions. À quel moment dirons-nous que c'en est assez ? Quand le Conseil va-t-il agir ?

Ce siège que j'occupe appartient au peuple palestinien, à chacun des millions de Palestiniens, le peuple palestinien qui est assiégé, bombardé et affamé à l'heure où nous parlons. L'on a pu vérifier que 43 000 personnes ont été tuées par Israël ; de nombreuses autres sont portées disparues, ensevelies sous les décombres ou dans des charniers. Cent mille Palestiniens ont été mutilés, et nombre d'entre eux souffrent d'une invalidité permanente ou ont été amputés. Deux millions de Palestiniens sont déplacés. Des communautés entières subissent les attaques successives des forces d'occupation et des colons israéliens. Des milliers de prisonniers sont détenus arbitrairement et sauvagement agressés, et certains sont violés et d'autres tués pendant leur détention. Et il n'y a aucun signe que leurs souffrances prendront bientôt fin. Nous les saluons depuis cette salle. Ils sont les plus courageux d'entre nous. Lorsque les membres du Conseil prennent la parole, ils doivent s'adresser à eux, à eux tous, à chaque Palestinien, et non à moi.

Je vais quitter ce siège maintenant, avec un dernier message : ce siège n'est pas vide. Il est occupé par un peuple qui endure une douleur indicible et qui ne peut atteindre le Conseil. C'est au Conseil qu'il incombe d'atteindre ce peuple. Il s'agit du Conseil de sécurité, et il doit atteindre chaque personne qui souffre parmi les Palestiniens. C'est le devoir du Conseil. Il doit atteindre l'enfant qui, après avoir été amputé et avoir perdu ses parents, se retrouve dans une tente, toujours sous les bombes, et sans rien à manger. Il doit atteindre la mère qui parle encore à son petit enfant, imaginant qu'il pourrait encore être en vie après des mois passés sous les décombres. Il doit atteindre le père qui est parti chercher de la nourriture pour sa famille et qui, à son retour, voit que tous les membres de sa famille ont été tués. Il doit leur parler. Le Conseil doit leur dire ce qu'il a l'intention de faire. Ou il doit leur dire qu'il va les abandonner à leur sort, à savoir la mort. Il doit honorer la mémoire des personnes qui ont été tuées et sauver celles qui peuvent encore l'être, en prenant les décisions qui s'imposent pour instaurer un cessez-le-feu immédiat et sans condition et fournir une assistance salvatrice tout en continuant à tout mettre en œuvre pour garantir la mise en œuvre de ses résolutions ; en mettant fin à l'impunité et en garantissant l'application du principe de responsabilité ; et en mettant enfin un terme à cette

terrible injustice. Le Conseil doit faire en sorte que ses actes correspondent à ses paroles. Le Conseil doit mettre fin à ce génocide ou rester à jamais silencieux.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Danon (Israël) (parle en anglais)** : Il y a quelques jours, de nombreuses personnes présentes ont entendu, ici à l'ONU, le témoignage d'Amit Soussana, une otage qui a été libérée. Elle a raconté son calvaire avec des détails glaçants : seule, enchaînée par les chevilles, incapable de bouger et agressée sexuellement à plusieurs reprises par un garde terroriste du Hamas. Elle a été forcée d'entrer dans une salle de bain sous la menace d'une arme, et un garde l'a soumise à des questions et à des violations terrifiantes, sachant parfaitement ce qui allait se passer ensuite. Après l'agression, il lui a été interdit de pleurer ou de montrer la moindre émotion. Dans son appel aux États Membres, elle les a suppliés de prendre de toute urgence des mesures afin d'obtenir la libération des autres personnes toujours retenues en captivité, mettant en garde contre le fait que l'on ferme, selon elle, les yeux sur leurs souffrances. Étant donné que beaucoup ont tendance à parler des otages très peu, il semble que ces yeux dont elle a parlé dans son plaidoyer sont toujours fermés. En ce qui nous concerne, nous ne détournerons pas le regard. Nous n'oublierons jamais. À tous les otages qui pourraient m'entendre : nous ne vous oublierons jamais, nous ne vous abandonnerons jamais et nous ne nous arrêterons pas tant que vous ne serez pas tous rentrés chez vous sains et saufs.

Tous les participants à cette séance parleront aujourd'hui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), mais cela fait des années que je parle du fait que l'UNRWA a été infiltré. L'année dernière, nous avons révélé que l'UNRWA à Gaza était un front terroriste camouflé sous sa façade d'organisme humanitaire. Le fichier de ses employés ressemble plus à une liste de personnes recherchées qu'à une organisation d'aide. Les scandales qui ont éclaboussé l'UNRWA à Gaza sont presque trop nombreux pour être comptés. Presque chaque fois que nous nous réunissons ici, j'ai de nouvelles informations scandaleuses à partager sur l'UNRWA.

Il y a moins de deux semaines (voir S/PV.9750), j'ai indiqué qu'un dispensaire de l'UNRWA servait de lieu de stockage et de site de lancement d'armes, dissimulé sous le drapeau bleu de l'ONU. Moins d'une semaine auparavant (voir S/PV.9744), nous avons révélé que le dirigeant du syndicat des enseignants au Liban arrondissait ses fins de mois en tant que commandant du Hamas, ou, plus

exactement, qu'il était un terroriste du Hamas se faisant passer pour un enseignant de l'UNRWA. Je peux maintenant partager les détails de l'élimination de Mohammad Abu Itiwi. Il était employé par l'UNRWA depuis juillet 2022. Il n'est donc pas surprenant qu'il ait également été un commandant des viles forces de la Nakba appartenant au Hamas. Il a personnellement participé au meurtre brutal, au viol et à l'enlèvement de civils israéliens le 7 octobre 2023 et les a ordonnés. Qu'il me soit permis de répéter que pendant que Mohammad Abu Itiwi percevait chaque mois un salaire financé par l'ONU, il assassinait et enlevait des civils israéliens. C'est Mohammad Abu Itiwi qui a mené l'attaque sauvage contre l'abri antiatomique de Réïm, dans le sud d'Israël. Des dizaines de jeunes se sont cachés, craignant pour leur vie alors que leurs amis étaient violés et assassinés pendant le festival de musique Nova. Mohammad Abu Itiwi a pris la tête de ses hommes pour assassiner presque tous les jeunes qui s'étaient cachés dans l'abri et enlever les survivants. Un chèque de l'ONU l'attendait dans sa boîte aux lettres lorsqu'il est retourné à Gaza.

Après que nous ayons rendu justice à ce terroriste, des responsables de l'ONU ont eu l'audace de le pleurer. Le Secrétaire général lui-même s'est indigné de son élimination. Le Secrétaire général de l'ONU a condamné la mort d'un terroriste qui avait dirigé certaines des attaques les plus vicieuses de l'histoire moderne contre des civils innocents. Que l'on ne s'y méprenne pas : il est légitime d'engager un débat. Il est légitime de nous critiquer. Ce qui est tout à fait illégitime, c'est de se couvrir les yeux et de nier ce qui saute aux yeux ou d'en faire abstraction. Il est illégitime et immoral de faire abstraction du fait incontestable que l'UNRWA à Gaza est devenu une façade pour le Hamas. Pourtant, c'est exactement ce que fait le Secrétaire général.

J'ai souvent parlé dans cette salle de la nécessité de faire preuve de clarté morale. Pourtant, les réactions de cette institution et de son dirigeant face à l'élimination d'un terroriste montrent clairement que la clarté n'est plus de mise. J'invite les personnes présentes à regarder cette photographie. On y voit Faisal Ali Musalam Naami, en chemise noire. On le voit charger le corps sans vie de Jonathan Samerano dans sa voiture, un trophée grotesque emmené à Gaza après que ses camarades terroristes ont assassiné Jonathan dans le kibboutz de Be'eri. Un employé de l'UNRWA, rémunéré par l'ONU, se trouve en Israël. Une vidéo le montre également en train de ramasser des cadavres et de les conduire à Gaza.

En regardant cette image terrible, on doit se demander comment l'enlèvement et le meurtre de civils peuvent faire partie de la description de poste d'un employé de l'UNRWA. Quelle partie du mandat de l'UNRWA justifie cela ? Le mandat de l'UNRWA le permet-il ? Les donateurs de l'UNRWA savent-ils comment leurs fonds sont utilisés ? Comment une nation ou un représentant d'un pays peut-il défendre un tel monstre ? Comment qui que ce soit ici peut lui permettre de continuer à participer à l'action humanitaire ? Ce ne sont pas des travailleurs humanitaires ; ce sont des sauvages qui se sont emparés de l'UNRWA à Gaza et l'ont transformé en une branche du Hamas. Ces scandales criminels choquants ne peuvent plus être balayés sous le tapis ou passés sous silence.

Le Conseil, la communauté internationale et l'ONU dans son ensemble doivent accepter la réalité, à savoir que l'UNRWA à Gaza est irrécupérable et irréformable. Nous devons tourner la page.

Alors que nos otages continuent d'être tourmentés par leurs geôliers terroristes dans des conditions que nous ne pouvons même pas imaginer, et que l'UNRWA continue de fournir une couverture aux terroristes, Israël travaille avec acharnement pour acheminer une aide humanitaire à la population de Gaza. En moyenne, plus de 100 camions d'aide entrent chaque jour à Gaza depuis des semaines. Pourtant, la semaine dernière, 700 camions remplis d'articles humanitaires attendaient à l'intérieur de Gaza que leur cargaison soit récupérée. Leur contenu pourrait au soleil.

Il est clair, pour tous ceux qui ne se laissent pas influencer par des objectifs politiques, qu'Israël est allé bien au-delà de ses obligations humanitaires. Le problème n'est pas le flux d'aide, mais le Hamas. Le Hamas détourne les fournitures, les stocke ou les vend pour alimenter sa machine de terreur, tandis que les civils de Gaza sont négligés. Israël reste déterminé à travailler avec ses partenaires pour fournir une aide à ceux qui en ont besoin. Mais tant que le Hamas exploitera ces ressources, la population de Gaza ne pourra bénéficier d'une véritable aide humanitaire.

Nous poursuivons nos efforts humanitaires. En particulier, nous consacrons beaucoup d'attention et de ressources à la coordination de l'aide médicale. La semaine dernière, la deuxième phase de la campagne de vaccination contre la poliomyélite s'est achevée dans le sud de Gaza, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF. Cette deuxième phase a permis de vacciner près de 300 000 enfants âgés de moins de 10 ans, et la campagne débutera dans le nord de Gaza dans les jours à venir.

Nous continuons également de faciliter le transfert des patients et du personnel médical vers d'autres hôpitaux. Par exemple, le 24 octobre, nos forces ont facilité le transfert de patients, principalement des enfants, de l'hôpital Kamal Adwan vers d'autres hôpitaux de Gaza. Nous remercions nos partenaires de leur contribution à ces efforts.

Tandis qu'Israël remplit ses obligations humanitaires dans le sud, en combattant des terroristes barbares, nous continuons à repousser le Hezbollah loin de notre frontière, alors qu'il lance des attaques incessantes contre nos civils. Un autre civil a été tué la nuit dernière. Toutefois, le Hezbollah ne met pas seulement en danger la vie de nos civils. Dans le cadre des opérations que nous menons dans le sud du Liban, nos forces ont découvert et démantelé des dizaines de gaines de tunnel et d'infrastructures terroristes, éliminé des dizaines de terroristes et trouvé des quantités massives d'armes. Dans un cas en particulier, nous avons découvert un dépôt d'armes contenant des lance-grenades, des missiles, des lance-roquettes et d'autres armes, qui était caché à l'intérieur d'une mosquée au cœur d'un quartier civil au Liban. On ne saurait trop insister sur ces violations scandaleuses des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004), ainsi que des lois fondamentales de la morale et de la décence.

Nous avons également prouvé maintes et maintes fois que le Hezbollah exploite des positions de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous avons présenté des éléments de preuve en abondance attestant de l'existence de tunnels, de bases, d'armes et de postes d'observation du Hezbollah à quelques mètres à peine des bases de la FINUL. Cette situation ne peut plus durer. La FINUL néglige depuis deux décennies ses obligations de signalement de ces violations flagrantes. Il faut que les choses changent, et pour cela nous devons commencer par déraciner le Hezbollah du sud du Liban, tout en protégeant les civils israéliens et palestiniens, ainsi que les soldats de la paix eux-mêmes. Le Conseil doit garder à l'esprit que les ennemis que nous avons face à nous ne se soucient pas des vies humaines. Ils ne se soucient pas du bien-être de celles et ceux qu'ils prétendent protéger. Ils n'ont qu'un but : la mort et la destruction. Nous sommes attaqués sur sept fronts depuis plus d'un an maintenant. Nous continuerons de mener toutes les opérations qui s'imposent, dans le respect du droit international, pour garantir le retour en toute sécurité de nos 70 000 déplacés.

Alors qu'approche le soixante-dix-septième anniversaire du vote pour l'adoption du Plan de partage des Nations Unies (résolution 181 (II) de l'Assemblée générale), certains ont l'impression que l'ONU a en quelque



sorte fait cadeau d'Israël au peuple juif et que ce cadeau doit à présent être examiné au microscope. Mais qu'on ne s'y trompe pas : l'ONU ne nous a rien offert. La terre d'Israël est notre patrie depuis plus de 3 000 ans. La résolution 181 (II) a été acceptée par Israël, mais immédiatement rejetée par les États arabes. Non seulement ils l'ont rejetée, mais ils en ont profité pour lancer une invasion. Ils avaient la ferme intention de nous raser de la surface de la Terre. Cependant, notre force, notre résilience et notre détermination nous ont sauvés de l'extermination. Aujourd'hui, cette même force, cette même résilience et cette même détermination nous portent une fois de plus pour faire face à la barbarie et au mal qui cherchent de nouveau à nous détruire.

Les membres ne doivent pas oublier qu'Israël a été forgé par notre sacrifice et notre sang, non par leurs mots. Même si aujourd'hui notre État existe depuis longtemps, il continue de se heurter à des menaces nouvelles et constantes de la part de ceux qui veulent notre extinction. La communauté internationale doit redresser ces torts historiques et nous soutenir dans nos efforts pour défendre notre État et notre peuple. Elle ne doit pas continuer de scruter injustement Israël et de laisser faire les terroristes qui détiennent encore nos otages civils à ce jour.

Pour conclure, je demande à chacun et chacune des membres du Conseil de prendre un moment – pas maintenant, mais plus tard aujourd'hui, lorsqu'ils seront chez eux – pour se mettre à notre place. Je leur demande d'imaginer un instant leur pays cerné par des ennemis qui attaquent leur peuple, leur famille et leur foyer dans le but de les détruire, et de se poser honnêtement la question : quelle serait leur réaction ?

**Le Président :** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse.

La violence n'en finit plus de nourrir la violence en Israël, à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem-Est – une spirale qui gagne désormais toute la région. Cette dynamique conflictuelle dure depuis des décennies et s'est hélas encore empirée depuis les actes de terreur du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. On est désormais hors de toute humanité. Depuis lors, le Conseil a adopté quatre résolutions, que la Suisse a soutenues. Elles appellent à la libération immédiate et inconditionnelle des otages, à un cessez-le-feu à Gaza, au respect du droit international, à la protection des civils et à un accès sans entrave à l'aide humanitaire. Or, aucune de ces résolutions n'a été mise en œuvre, ce qui mine la crédibilité du Conseil. Les Conventions de Genève, tout comme le droit international, sont

régulièrement bafoués par tous les acteurs, étatiques ou non. Ceci est inacceptable. Plus d'une année après le 7 octobre 2023, le Hamas détient encore 97 otages et poursuit ses hostilités de manière indiscriminée envers Israël. Plus d'une année après ces actes de terreur, l'escalade régionale n'a pas pu être empêchée.

Appeler encore et encore les parties au conflit à respecter et à mettre en œuvre les décisions du Conseil est un exercice qui devient vide de sens. C'est un véritable drame, au vu de la nécessité croissante de mettre en œuvre nos décisions. Lancer des appels ne sert pas à grand-chose, si nous toutes et tous, aussi bien dans cette salle que sur le champ de bataille, ne sommes pas à la hauteur de nos responsabilités – une responsabilité qui nous incombe en tant que signataires des Conventions de Genève. Nous avons besoin d'une forte volonté de toutes les Hautes Parties contractantes pour garantir plus d'humanité dans la guerre. Le 18 septembre, la Suisse a répondu « présente » à la décision de l'Assemblée générale d'organiser à Genève une conférence des Hautes Parties contractantes sur la mise en œuvre de la quatrième Convention de Genève, relative à la protection des civils dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Mon pays se prépare à assumer cette tâche.

Il est temps de trouver une issue à ce conflit. La décision prise hier par le Parlement israélien à l'encontre de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) marque un nouveau tournant dans ce conflit. Non seulement cette décision est en grande partie incompatible avec le droit international, mais elle menace l'assistance humanitaire à la population civile en proie à de grandes souffrances – une assistance jusqu'ici assurée par l'UNRWA. La Suisse attend d'Israël qu'il assume ses obligations en vertu du droit international, y inclus la Charte des Nations Unies, et du droit international humanitaire. Mon pays continuera d'aider la population civile, dans le respect de sa tradition humanitaire. Mais l'assistance humanitaire n'est pas la solution durable à ce conflit. Je crois fermement que la paix au Proche-Orient se fera par la voie politique, ou ne se fera pas. Le moment est ainsi venu d'accélérer les efforts des pays engagés dans la recherche d'une telle solution. Un accord de cessez-le-feu décliné sur le court, le moyen et le long termes nous semble une possibilité concrète. La Suisse continue de croire qu'une solution politique à deux États est également possible et souhaitée. Le but de toute solution politique est d'offrir aux Israéliens et aux Palestiniens la perspective de vivre en paix et en sécurité. Laisser ce terrain à la violence et à la destruction n'est pas une alternative digne

des valeurs que nous représentons ici au Conseil. Ni une alternative compatible avec notre humanité.

Travaillons alors ensemble à une solution politique, avec les parties au conflit, les États de la région qui s'engagent vers une solution à deux États et les membres du Conseil. La Suisse salue toute initiative dans cette direction. Je vais en mentionner trois, mais il y en a plus : la médiation des États-Unis, du Qatar et de l'Égypte pour la libération des otages et un cessez-le-feu à Gaza ; ou le lancement, le 26 septembre dernier à New York, de l'Alliance globale pour la mise en œuvre de la solution des deux États. Nous participerons demain à sa première réunion de suivi à Riyad ; ou encore l'initiative de la France pour une solution politique à la situation alarmante que connaît le Liban. Mon pays appelle toutes les parties aux conflits à s'engager de bonne foi dans les négociations et à respecter les obligations que leur impose le droit international.

Nous sommes réunis ici également pour réaffirmer le rôle central de l'ONU pour la paix, la stabilité et l'aide humanitaire dans la région. Tout organisme des Nations Unies doit pouvoir faire son travail et venir en aide aux individus dans le besoin. Et le Secrétaire général de l'ONU doit pouvoir parler sans entrave avec toutes les parties. Toute tentative unilatérale d'affaiblir son mandat ne fait qu'affaiblir le multilatéralisme ; multilatéralisme que nous avons créé pour garantir la paix et la sécurité dans le monde. Un monde dans lequel la Suisse est prête à jouer son rôle.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Guyana.

**M. Todd** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

La guerre à Gaza a établi plusieurs nouvelles normes inacceptables, parmi lesquelles un déclin rapide de l'état nutritionnel de la population de Gaza, qui n'a jamais été observé ailleurs dans le monde, et le nombre le plus élevé de travailleurs humanitaires tués au cours d'un seul conflit dans le monde. En outre, en un an seulement, plus de femmes et d'enfants ont été tués dans cette guerre de Gaza que dans n'importe quel autre conflit récent. Nous avons été témoins, trop souvent, du paradoxe tragique de l'armement de précision sophistiqué qui, au lieu de viser des cibles militaires, frappe des êtres humains innocents – des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des travailleurs humanitaires, dont la vie est interrompue,

anéantie au milieu des décombres de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et de lieux de culte. Plus de 42 000 personnes ont été tuées et plus de 100 000 blessées. Parmi les morts, on compte au moins 13 000 enfants, dont près de 1 000 âgés de moins d'un an.

Le Guyana reste profondément troublé par la situation actuelle dans le nord de Gaza, où la population est assiégée et soumise à une campagne de bombardements depuis plus de trois semaines. Nous partageons la préoccupation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme selon laquelle l'action militaire israélienne dans la province la plus septentrionale de Gaza pourrait causer la destruction de la population palestinienne. Nous demandons à Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international en ce qui concerne la protection des habitants du territoire qu'il occupe illégalement, comme l'a établi la Cour internationale de Justice.

Tout cela a lieu au grand jour, grâce à un flux d'informations sans précédent, en temps réel, sur les atrocités perpétrées. Le monde d'aujourd'hui est bien mieux placé qu'il y a 30 ans, par exemple, pour agir sur la base d'informations obtenues en temps réel. Dans cette réalité, l'inaction face à une souffrance humaine aussi écrasante, dont nous sommes témoins chaque jour, ne peut se justifier. Le Guyana demande au Conseil d'agir de concert pour mettre fin à l'assaut incessant contre les Palestiniens de Gaza et contribuer à la désescalade et à la stabilisation de la situation dans l'ensemble du Moyen-Orient. Agir autrement reviendrait à renoncer à la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui nous incombe.

Les espoirs de paix des Palestiniens s'amenuisent alors même que les risques liés à la paix pour les Israéliens ne cessent de croître. Nous craignons que les possibilités de paix au Moyen-Orient ne soient davantage compromises si ce cycle persistant de violence et de récrimination n'est pas rompu. Nous mettons en garde contre les dangers liés à « l'aliénation » d'un peuple, qui, comme l'histoire l'a montré, peut engendrer les violations les plus flagrantes de ses droits de l'homme. Le Conseil de sécurité a le devoir, en vertu du droit international, d'agir en faveur de la paix et de la justice, et de la solution des deux États.

Les lois adoptées hier par le Parlement israélien concernant les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le Territoire palestinien occupé suscitent de vives inquiétudes. Elles peuvent exacerber les souffrances de la population palestinienne. En l'absence d'un État palestinien

indépendant, le démantèlement de l'UNRWA aurait des conséquences dévastatrices pour les millions de Palestiniens qui dépendent de ses services essentiels. Le mandat de l'UNRWA a été établi par l'Assemblée générale, et seul cet organe peut le modifier. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'examiner attentivement l'incidence de mesures unilatérales dans cette affaire délicate.

Pour terminer, je voudrais insister sur les trois points suivants.

Premièrement, il est plus urgent que jamais de parvenir à un cessez-le-feu, et le Conseil de sécurité doit immédiatement se montrer à la hauteur de la situation.

Deuxièmement, il est tout aussi urgent d'obtenir la libération des otages israéliens à Gaza que celle des civils palestiniens, y compris des enfants, qui sont détenus arbitrairement en Israël.

Troisièmement, il nous faut remédier d'urgence à la situation humanitaire catastrophique à Gaza. Le Guyana est particulièrement préoccupé par ce qui se passe dans le nord de Gaza, où le niveau d'insécurité alimentaire fragilise le système immunitaire des populations, les soumettant à l'amaigrissement et à d'autres formes intolérables de souffrance. Les enfants sont les plus touchés par la malnutrition aiguë, et la famine est pratiquement confirmée. Agissons maintenant pour mettre fin à cette guerre et aux souffrances du peuple palestinien. Notre humanité commune l'exige.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique et membre du Cabinet du Président Biden.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, qui n'incite guère à l'optimisme.

Je ne sais combien de personnes dans cette salle ont vu un enfant mourir de faim. Moi, oui. C'était il y a près de 30 ans, mais c'est le genre de souvenir que l'on n'oublie pas ; ses côtes, visibles sous sa peau, son ventre gonflé et ses yeux décharnés. Et je me souviens des yeux de sa mère remplis de désespoir.

J'ai pensé à elle lorsque nous avons appris qu'aucune aide alimentaire n'était parvenue à Jabaliya ou à Beït Lahiya depuis le début du mois d'octobre. Je pense aux côtes, aux ventres et aux yeux des enfants du nord de Gaza et à leurs parents, eux-mêmes privés de nourriture depuis des jours, qui tentent désespérément de les sauver.

Ces souffrances inimaginables ont été déclenchées par le Hamas le 7 octobre 2023, et les États-Unis n'ont jamais manqué de critiquer l'incapacité du Conseil de sécurité à condamner les atrocités commises par le Hamas et ses violations répétées du droit international. De nombreux membres du Conseil ne l'ont pas encore fait. Dans le même temps, les États-Unis ont clairement fait savoir au Premier Ministre Nétanyahou qu'après un an de conflit, Israël devait remédier à la crise humanitaire catastrophique à Gaza ; que les États-Unis rejetaient toute tentative israélienne d'affamer les Palestiniens à Jabaliya ou ailleurs ; et que les paroles d'Israël devaient être suivies d'actes sur le terrain. Pour l'instant, ce n'est pas le cas. Cela doit changer immédiatement. Les États-Unis ont clairement affirmé qu'Israël devait autoriser l'entrée de nourriture, de médicaments et d'autres fournitures dans l'ensemble de la bande de Gaza, en particulier dans le nord et surtout à l'approche de l'hiver, et protéger les personnes chargées de les distribuer.

À cet égard, j'exprime de nouveau nos vives inquiétudes concernant la législation adoptée par la Knesset au sujet de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il est indéniable que certains membres du personnel de l'UNRWA ont été impliqués dans les attentats du 7 octobre. Le Conseil a entendu directement les familles des otages emmenés à Gaza par le personnel de l'UNRWA, comme nous venons de l'entendre de la part de l'Ambassadeur israélien. L'UNRWA lui-même a confirmé que des membres du Hamas se trouvaient parmi son personnel. En outre, bien que nous reconnaissions les mesures prises par l'UNRWA pour mettre en œuvre les réformes décrites dans le rapport Colonna, nous voulons que les progrès s'accélérent. Et nous prions le Secrétaire général de créer un mécanisme pour examiner et traiter les allégations selon lesquelles le personnel de l'UNRWA a des liens avec le Hamas et d'autres groupes terroristes. Pour autant, nous savons qu'à l'heure actuelle, l'UNRWA est irremplaçable pour ce qui est de la fourniture de la nourriture et d'autres formes d'aide vitale à Gaza. C'est pourquoi nous appréhendons la mise en œuvre de cette législation. Au lieu de se renvoyer la balle, Israël et l'ONU doivent se parler pour dissiper les craintes qui ont conduit à la législation de la Knesset et faire en sorte que l'UNRWA puisse s'acquitter de son mandat essentiel et rétablir la confiance dans sa mission et dans les centaines de membres de son personnel qui ne sont pas associés au Hamas.

En outre, comme l'a répété le Président Biden, Israël doit mener ses opérations à Gaza en prenant soin d'épargner les civils et de respecter le droit international. Nous sommes sensibles aux efforts que fait le Gouvernement

israélien pour faciliter l'aide humanitaire, mais beaucoup reste encore à faire. Nous savons tous que le Hamas utilise les écoles, les hôpitaux et les ambulances pour cacher des armes et des combattants. Mais il est également profondément troublant d'apprendre que les forces israéliennes procèdent à l'arrestation de membres du personnel médical dans les hôpitaux du nord de la bande de Gaza. Nous exhortons Israël à répondre publiquement et immédiatement à ces allégations, et nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir ni déplacement forcé, ni réoccupation, ni réduction de la superficie territoriale de la bande de Gaza.

Tout en sonnant l'alarme au sujet de l'urgence de la situation humanitaire à Gaza, nous ne devons pas passer sous silence la montée de la violence en Cisjordanie. Les autorités israéliennes doivent intervenir lorsque des colons extrémistes lancent des attaques, et elles doivent en amener les auteurs à répondre de leurs actes. Les États-Unis continueront à imposer des sanctions aux acteurs qui commettent ou permettent des activités violentes ou qui fomentent une instabilité extrême et la violence contre les civils en Cisjordanie. En outre, les États-Unis ont été clairs : la politique de colonisation du Gouvernement israélien est incompatible avec le droit international et nuit à la perspective d'une solution des deux États. Il en va de même pour la dégradation de l'économie de la Cisjordanie. Nous demandons instamment à Israël de débloquer les recettes fiscales et douanières retenues et d'accorder des dérogations aux banques israéliennes, afin de les aider à maintenir des opérations par correspondants bancaires avec les banques palestiniennes, compte tenu notamment des évaluations selon lesquelles ces institutions sont en mesure de prévenir efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Je sais qu'il semble impossible, devant tant de souffrances, de penser au lendemain, mais nous devons nous abstenir de considérer que nous devons choisir entre soulager les souffrances aujourd'hui et les prévenir demain. L'élimination de Sinwar, ainsi que d'une grande partie des hauts dirigeants et de l'infrastructure terroriste du Hamas, offre aux parties l'occasion de renouer le dialogue et, surtout, de conclure un accord de cessez-le-feu assorti de la libération des otages conformément à la résolution 2735 (2024), de commencer à prendre des mesures pour que Gaza soit un jour libéré du Hamas qui terrorise aussi bien les Israéliens que les Palestiniens, et d'œuvrer à un règlement politique qui offre un avenir meilleur à ces deux peuples. Je tiens à dire ici que la diplomatie fonctionne, mais que cela demande beaucoup de travail. Et nous devons continuer à soutenir les efforts diplomatiques qui sont menés actuellement. Nous avons la responsabilité urgente de mettre fin aux souffrances des civils palestiniens et d'obtenir la libération des otages,

pour soulager leurs souffrances et celles de leurs familles, de tirer le meilleur parti de cette situation et de veiller à ce que les parties au conflit fassent de même.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance du Conseil de sécurité. Nous remercions sincèrement M. Tor Wennesland de son exposé.

Depuis plus d'un an, le Moyen-Orient, et la Palestine en particulier, est en proie à une aggravation de la violence. L'agression israélienne barbare s'intensifie chaque jour, se propageant au Liban, à la Syrie et au-delà, et constitue une véritable menace contre la stabilité régionale, ainsi que contre la paix et la sécurité internationales. Des communautés entières sont exposées à la mort, à la famine et à des épidémies, et voient leurs terres profanées et le droit international vidé de son sens. En effet, le cadre que nos prédécesseurs ont construit après la Seconde Guerre mondiale s'écroule sous nos yeux, incapable de tenir tête à une puissance israélienne qui échappe à toute responsabilité et jouit d'une totale impunité. Aujourd'hui, hélas, nous vivons dans un monde où la force prime le droit.

Comme l'indiquent différents rapports fiables, et comme l'a confirmé M. Wennesland dans son exposé d'aujourd'hui, la situation dans le nord de Gaza est plus que catastrophique. Hier encore, à Gaza, les forces israéliennes ont frappé un bâtiment à Beït Lahiya, tuant au moins 60 Palestiniens, dont au moins 25 enfants. Pour se rendre compte de l'ampleur sans précédent des destructions à Gaza, il suffit de lire le *New York Times* aujourd'hui : il est difficile de trouver à Gaza un seul bâtiment qui n'ait pas été endommagé. Ces destructions ne sont pas motivées par des objectifs militaires, mais s'inscrivent plutôt dans le cadre d'une politique israélienne visant à contraindre les Palestiniens à quitter leur foyer.

Comme l'a dit un membre du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les habitants du nord de Gaza attendent la mort. Ils se sentent abandonnés et seuls et ont perdu tout espoir. Cela fait maintenant trois semaines que des bombardements incessants empêchent même le personnel des Nations Unies d'avoir accès à de la nourriture et à des soins médicaux. Qui plus est, le système de santé de Gaza est au bord de l'effondrement. L'hôpital Kamal Adwan, qui a subi plusieurs bombardements, fonctionne à peine, sans unités de sang, ni linceuls, ni fournitures médicales de base. Comme l'a expliqué le directeur de l'hôpital, le personnel attendait l'arrivée de l'aide humanitaire promise par la communauté internationale et le Conseil de sécurité,



mais au lieu de cela, ce sont les chars d'assaut israéliens qui sont arrivés. Dans ce contexte de crise, la campagne de vaccination contre la poliomyélite a été interrompue, laissant les enfants sans protection.

En outre, dans le sud de Gaza, les conditions ne sont pas meilleures. Pire encore, la situation se détériore rapidement, car les forces d'occupation israéliennes utilisent la famine comme arme contre les civils, en particulier les enfants, en les privant des denrées alimentaires essentielles. Selon des chiffres vérifiés, plus de 200 000 camions d'aide ont été interdits d'accès à Gaza au cours de l'année écoulée. Voilà le vrai visage du régime d'occupation israélien qui traite les Palestiniens comme s'ils n'étaient pas des êtres humains.

L'UNRWA, une bouée de sauvetage pour des centaines de milliers de Palestiniens, est la cible d'attaques incessantes de la part de la Puissance occupante. Deux cent trente et un membres du personnel de l'UNRWA ont été tués, 190 locaux de l'UNRWA ont été bombardés par l'armée israélienne et aujourd'hui, les opérations de l'UNRWA risquent d'être complètement mises à l'arrêt. Hier encore, les autorités israéliennes ont adopté deux projets de loi visant à mettre fin aux activités de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé. L'Algérie condamne vigoureusement cette décision et rappelle que l'UNRWA opère sous mandat de l'Assemblée générale, raison pour laquelle nous devons tous le défendre et le soutenir. L'UNRWA est irremplaçable. L'UNRWA est indispensable. Il doit continuer de servir de bouée de sauvetage pour les réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'une solution juste et politique soit trouvée, grâce à la création d'un État palestinien indépendant.

Ennemie de la transparence et du principe de responsabilité, l'autorité israélienne tente aujourd'hui d'occulter la vérité après avoir nié en bloc le crime qu'elle a commis. Elle a même osé menacer les organismes multilatéraux qui se penchent sur ses violations flagrantes du droit international humanitaire. Certains de ces organes ont malheureusement succombé à ces pressions. Alors que la conscience mondiale condamne de plus en plus les images de mort et de destruction, appelant l'occupant israélien à mettre fin à ses actes incontrôlés, l'autorité israélienne fait de la suppression de ces images dans les médias une de ses priorités, afin qu'elles ne soient pas diffusées dans le monde entier. De fait, la Puissance occupante s'efforce sans relâche de dissimuler ses crimes aux yeux de tous et de la justice internationale. Les journalistes étrangers n'ont désormais plus l'autorisation d'entrer à Gaza, non pas pour une semaine, ni pour un mois, mais pour plus

d'un an. De plus, les quelques journalistes palestiniens qui restent dans le nord de Gaza sont dans le collimateur de l'occupation israélienne. La semaine dernière encore, six journalistes ont été accusés d'être des terroristes la nuit pour mieux justifier leur assassinat par la suite. Cette politique, que nous avons déjà vue à l'œuvre, a déjà coûté la vie à plus de 168 journalistes à Gaza et maintenant à des dizaines d'entre eux au Liban.

Cette cruelle réalité a été exposée par la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression qui a déclaré que le fait de cibler les journalistes est une stratégie des autorités israéliennes visant à entraver la documentation des crimes. Pourtant, la vérité ne peut être effacée. Sa lumière perce, visible à tous les regards. Mais où sont les voix de ceux qui se sont autrefois proclamés champions de la liberté d'expression, de la liberté d'information ? Pourquoi ce silence face à des transgressions aussi flagrantes ?

Malheureusement, nos récentes délibérations ont réduit la souffrance et les cauchemars des Palestiniens à un simple décompte de camions d'aide. Cependant, la source des souffrances du peuple palestinien n'est pas seulement une crise humanitaire ; il s'agit d'une crise politique enracinée dans des décennies d'occupation et d'oppression, qui remontent à la Nakba. À cet égard, l'incapacité de la communauté internationale à faire respecter ses droits inaliénables a aggravé cette tragédie. La question centrale est celle de l'occupation. Ce n'est qu'en s'attaquant à cette cause profonde que nous pourrions espérer une paix juste et durable au Moyen-Orient. Travaillons ensemble pour imposer un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel à Gaza et au Liban et pour lancer un véritable processus de paix qui mette fin à l'occupation des terres arabes.

**M. Hwang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé.

Depuis les terribles attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre dernier, la communauté internationale est témoin d'une catastrophe humanitaire sans précédent et d'une remise en cause de l'ordre régional. Des violations du droit international sont commises chaque jour. Les civils et les infrastructures civiles, y compris les hôpitaux et les écoles, sont pris pour cible. Des otages israéliens sont toujours détenus à Gaza. L'acheminement de l'aide humanitaire n'est pas assuré, alors que la faim gagne du terrain. L'expansion incessante des colonies en Cisjordanie, ainsi que l'aggravation de la violence et de l'impunité, entraînent un découpage des terres palestiniennes et menacent la viabilité de la solution des deux États.

L'Organisation des Nations Unies en tant que telle, fait l'objet de sérieuses attaques. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a subi des attaques répétées de la part d'Israël qui constituent des violations du droit international humanitaire. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté à des défis existentiels et a vu 233 de ses travailleurs humanitaires tués à Gaza au cours de l'année écoulée.

Le droit international humanitaire doit être respecté en toutes circonstances. La République de Corée exprime une fois de plus sa vive inquiétude face à l'escalade des attaques israéliennes qui font des morts et des blessés parmi les civils innocents. Nous sommes particulièrement troublés par les attaques contre les civils dans la partie nord de Gaza assiégée, alors que l'aide est bloquée, que la vaccination contre la polio a été retardée et que des familles affamées sont forcées de fuir vers le sud sous la menace des armes. La République de Corée condamne également l'utilisation de civils et d'infrastructures civiles à des fins militaires par le Hamas et les Forces de défense israéliennes.

En outre, l'approbation hier par la Knesset des deux projets de loi contre l'UNRWA est extrêmement alarmante. En vertu de la Charte des Nations Unies, Israël a l'obligation d'apporter son aide et d'accorder des privilèges et immunités aux activités de l'Organisation. Avec l'effondrement de l'UNRWA, les deux millions de Palestiniens de Gaza souffriront encore plus. À long terme également, la réalité sans l'UNRWA est inacceptable, car l'Office fournit des services essentiels, y compris des soins de santé, à des millions de réfugiés palestiniens à Gaza, en Cisjordanie et ailleurs depuis des décennies.

Soyons clairs : l'UNRWA est indispensable. Les actions d'Israël contre l'UNRWA auront des répercussions dévastatrices sur les relations d'Israël avec les pays de la région et la communauté internationale. La République de Corée, ainsi que la grande majorité des États Membres de l'ONU, demande donc instamment à Israël, Membre de l'Organisation depuis des décennies, d'agir de manière plus responsable et de mettre immédiatement fin à toute mesure visant à démanteler l'UNRWA.

Un cessez-le-feu immédiat à Gaza, ainsi que la libération immédiate des otages et une désescalade rapide dans la région ne sont pas seulement une option, mais le seul moyen de sauver des milliers de vies et d'ouvrir une nouvelle voie vers la stabilité régionale et une coexistence pacifique à long terme basée sur la solution des deux États.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de votre participation, Monsieur le Président, au débat trimestriel du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous tenons à remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé et son évaluation de la situation au Moyen-Orient dans le contexte de la recrudescence sans précédent de la confrontation et de la violence à l'échelle de la région, au centre de laquelle se trouve le conflit régional le plus ancien – le conflit israélo-palestinien.

Il y a plus d'un an, les flammes de la guerre dans la bande de Gaza ont repris de plus belle, et l'escalade actuelle est devenue la plus sanglante de la longue série de guerres israélo-arabes. Le nombre de morts, de blessés et de disparus a dépassé les 150 000 et ne cesse d'augmenter. La plupart des victimes sont des civils gazaouis pacifiques, dont une majorité de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Jour après jour, nous recevons des rapports faisant état de frappes aériennes sur des camps de réfugiés et de personnes déplacées dans le nord de la bande de Gaza. La dernière attaque des Forces de défense israéliennes (FDI) à Beït Lahiya, le 26 octobre, a fait au moins 49 morts et plus de 80 blessés. Entre les hostilités et le blocus israélien, l'enclave est confrontée à une véritable catastrophe humanitaire, accompagnée d'une famine généralisée, d'épidémies de maladies infectieuses et d'une destruction totale des infrastructures civiles. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à plusieurs reprises se chiffre en millions.

Cette situation désastreuse persiste en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. L'armée israélienne effectue des raids militaires et des affrontements continuent d'avoir lieu entre les habitants et les colons. Depuis le 7 octobre, le nombre de Palestiniens détenus en Cisjordanie a dépassé les 11 000 personnes. Selon la Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mirjana Spoljaric Egger, l'opération militaire israélienne a complètement changé la nature même du conflit dans le sens d'une déshumanisation et d'un déni de la dignité humaine des civils.

Les menaces directes et l'utilisation de la force par Israël contre l'ONU et ses institutions spécialisées sont également devenues une caractéristique de la crise actuelle. Quelque 310 travailleurs humanitaires, dont 231 employés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont été tués au cours de l'opération militaire qui dure depuis un an dans la bande de Gaza.

Cela représente la plus grande perte en vies humaines de l'histoire de l'ONU. Depuis sa création en 1949, l'Office est une structure unique en son genre, chargée de protéger les droits des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés et de leur fournir une assistance dans ces territoires et dans les pays arabes voisins. En tant qu'épine dorsale du volet humanitaire de l'ONU dans la région, l'Office est, depuis des décennies, le principal fournisseur d'une aide vitale aux Palestiniens, non seulement dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, mais aussi au Liban, en Jordanie et en Syrie. Aujourd'hui, cependant, l'UNRWA est sur le point d'être complètement démantelé, puisque la Knesset a adopté hier des projets de loi lui interdisant de mener ses activités et levant les immunités de son personnel.

Depuis le début de la phase active de la campagne israélienne contre l'UNRWA, nous avons déclaré à plusieurs reprises que l'arrêt de ses opérations aurait les répercussions les plus néfastes pour la région et pour le système des Nations Unies dans son ensemble. Un précédent extrêmement grave, qui sape les fondements mêmes de la coopération multilatérale internationale, est en train de se créer sous nos yeux, en violation de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. En fait, Israël a décidé de manière unilatérale de supprimer une institution spécialisée des Nations Unies qui n'est pas à son goût. Dans un contexte de détérioration rapide de la situation dans les territoires palestiniens occupés et de crise financière déclenchée par la suspension par les États-Unis de leur financement à l'UNRWA, la décision prise hier par la Knesset risque de mettre définitivement fin aux activités de l'Office, ce qu'Israël cherche précisément à obtenir depuis des décennies.

Nous souscrivons à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle l'UNRWA est irremplaçable et il n'existe tout simplement pas d'autre option que l'UNRWA. Dans le même temps, nous sommes témoins d'événements horribles dans la bande de Gaza : les Gazaouites sont privés de leur dernière bouée de sauvetage, et nous connaissons tous la réponse à la question de savoir si les autorités israéliennes ont la volonté et la capacité d'assumer la responsabilité de fournir une assistance aux Palestiniens dans le besoin. Au cours des dernières semaines, nous avons entendu les représentants de l'ONU dire, à maintes reprises, qu'ils n'avaient pas de plan B au cas où l'UNRWA serait démantelé par la force. Or, il y a peu de chances que ces lois ne soient pas appliquées. Il n'y a peut-être pas de plan B, mais la communauté internationale doit continuer à appuyer les Gazaouites à tout prix et à protéger les 13 000 membres

du personnel de l'UNRWA à Gaza. En outre, la décision d'Israël de mettre fin à la présence de l'UNRWA dans le Territoire palestinien occupé va à l'encontre des obligations qui lui incombent en tant que Puissance occupante et des engagements qu'il a pris lors de son admission à l'ONU, notamment la mise en œuvre de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, sur les droits de retour et d'indemnisation des réfugiés palestiniens.

Comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises, rien ne justifie l'attaque perpétrée par le Hamas l'année dernière ; nous l'avons tous condamnée, et nous continuerons à le faire. Dans le même temps, rien ne saurait justifier ce qui a suivi, à savoir le châtement collectif de millions de civils palestiniens. Mais Israël ne s'est pas arrêté là et continue aujourd'hui, avec l'approbation tacite de Washington, d'alimenter une confrontation régionale à grande échelle. La spirale de la violence s'est déjà étendue bien au-delà du Territoire palestinien occupé, déstabilisant la situation en mer Méditerranée et en mer Rouge.

Ainsi, depuis la fin du mois de septembre, Jérusalem-Ouest a ouvert un second front au Liban, en annonçant le lancement d'une opération offensive baptisée « Northern Arrows », dans l'objectif déclaré de saper l'infrastructure militaire du Hezbollah. De nombreuses informations font état de civils tués par les frappes massives et aveugles des FDI sur des zones résidentielles densément peuplées de Beyrouth et d'autres villes libanaises. De nombreux journalistes et professionnels de l'information figurent parmi les civils tués ou blessés. Dans la nuit du 24 au 25 octobre, l'armée de l'air israélienne a mené des frappes aériennes sur une zone résidentielle de la ville de Hasbaya, dans le sud du Liban, tuant deux employés de la chaîne de télévision Al Mayadeen et un cameraman de la chaîne de télévision Al-Manar. Tout récemment, les Israéliens ont également attaqué le bureau d'Al Mayadeen à Beyrouth. Jérusalem-Ouest considère les victimes civiles, et les journalistes sont des civils, comme une sorte de dommage collatéral. À cet égard, je voudrais rappeler aux membres du Conseil que selon les premières estimations, au cours de l'année écoulée, des dizaines de journalistes ont été tués dans au Sud-Liban et que, depuis le début de l'opération militaire dans la bande de Gaza, quelque 140 professionnels des médias ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. La conclusion évidente à tirer de tout cela, c'est que la stratégie délibérée d'Israël est de traquer les journalistes qui portent atteinte au monopole des autorités de Jérusalem-Ouest sur l'information concernant ce qu'il se passe.

L'invasion israélienne du Liban a également mis en péril le contingent de la Force intérimaire des Nations

Unies au Liban (FINUL), qui a été déployé à la demande officielle de Beyrouth conformément aux décisions du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 2749 (2024), adoptée à l'unanimité en août dernier. Malgré cela, rien qu'entre le 10 et le 17 octobre, les FDI ont attaqué les positions des Casques bleus à plusieurs reprises, notamment avec des chars et des munitions toxiques, faisant au moins 20 victimes. À cet égard, nous souscrivons à l'évaluation faite par l'ONU, selon laquelle la fréquence et la nature de ces attaques montrent qu'Israël cherche délibérément à mettre en danger la vie et la sécurité des Casques bleus dans le but de les contraindre à se retirer. Dans le même temps, les dirigeants israéliens exigent très clairement le retrait des Casques bleus, au mépris du fait qu'une telle décision ne peut être prise que par le Conseil de sécurité, seul organe habilité à définir le mandat et les modalités des activités de la FINUL, et par le Gouvernement libanais, pays qui accueille les Casques bleus sur son territoire.

La crise actuelle dans le Territoire palestinien occupé et au Liban a été le catalyseur d'une escalade spectaculaire dans la confrontation qui s'élargit, la Jordanie, l'Égypte, l'Iraq, la Syrie et le Yémen étant au bord de la guerre. Et aujourd'hui, le tandem américano-israélien fait tout son possible pour entraîner également l'Iran dans une confrontation directe. Hier, dans cette salle (voir S/PV.9762), nous avons discuté en détail des conséquences désastreuses que ce scénario pourrait avoir sur la stabilité et la sécurité de la région dans son ensemble. Nous avons déclaré à maintes reprises que les causes profondes des flambées de violence récurrentes résident dans l'incapacité de régler le conflit palestino-israélien sur la base des décisions bien connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Depuis le début de cette crise sans précédent, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté plusieurs résolutions pour désamorcer la violence à Gaza. Cependant, à ce jour, elles restent toutes lettre morte. Et ce n'est un secret pour personne qu'à ce jour, il a été impossible de mettre en œuvre ces décisions, en raison de la position d'un seul pays, les États-Unis, qui non seulement fournissent une couverture diplomatique internationale à Israël, mais lui fournissent aussi régulièrement des armes et des renseignements. Dans le même temps, Washington paralyse les travaux du Conseil, l'empêchant d'adopter toute décision qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, lier les mains de son allié du Moyen-Orient. Nos collègues des États-Unis préfèrent imposer leurs idées aux membres du Conseil, des idées qui ne bénéficient même pas de l'appui des Israéliens, dont elles sont censées servir les intérêts. Je fais allusion à ce que l'on appelle le plan Biden, sur Gaza, qui a échoué, et à l'initiative visant à garantir un

cessez-le-feu au Liban, que le Premier Ministre israélien a rejetée d'emblée.

Nos collègues américains doivent cesser de saboter les nouvelles initiatives du Conseil sur la question. Et les derniers votes à l'Assemblée générale semblent indiquer que c'est précisément ce que l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU attendent d'eux. Les plus de 40 000 Palestiniens qui ont perdu la vie ne suffisent-ils pas à contraindre Washington à collaborer avec les autres membres du Conseil de sécurité ? Après tout, comme nous l'avons constaté à maintes reprises, les tentatives unilatérales de réconcilier Israël avec ses voisins sans apporter une solution juste à la question palestinienne ne permettront pas d'instaurer la paix au Moyen-Orient, mais conduiront seulement à un nouveau cycle d'escalade, semblable à celui auquel est actuellement en proie la région.

Il ne fait aucun doute que les Israéliens ont le droit d'assurer leur sécurité, mais la voie à suivre pour atteindre cet objectif passe nécessairement par un processus de règlement global au Moyen-Orient et par la réalisation du droit légitime des Palestiniens de disposer de leur propre État sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cette fin, les décisions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre afin de mettre fin aux effusions de sang à grande échelle dans la région et d'éviter que le Moyen-Orient ne sombre dans l'abîme d'une guerre majeure. Nous exhortons toutes les parties concernées, dans la région et au-delà, à faire preuve de retenue, à mettre fin à la violence et à éviter une catastrophe. Si nous voulons assurer un avenir pacifique aux enfants palestiniens, libanais, syriens et israéliens, nous devons agir maintenant, sans tergiverser. Sinon, le poison de la violence et de la vengeance empoisonnera l'ensemble du Moyen-Orient pendant de très nombreuses années, et la région continuera de passer d'une crise à l'autre.

**M. de Rivière** : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Le Conseil de sécurité doit se mobiliser pour mettre fin à l'escalade régionale. À Gaza, il est urgent de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et permanent. C'est la seule solution pour mettre un terme au désastre humanitaire. Tous les otages doivent être libérés sans délai. La France condamne les frappes israéliennes sur les infrastructures civiles, qui constituent autant de graves violations des Conventions de Genève. Elle appelle Israël à assurer la protection de tous les civils et à lever les entraves à la délivrance de l'aide.



La France exprime sa profonde préoccupation face à l'extrême gravité de la situation dans le nord de Gaza, où la famine sévit déjà. Elle rappelle que tout déplacement forcé de population constitue une violation grave du droit international. La France n'a cessé de condamner les attaques terroristes et les violences sexuelles commises par le Hamas et d'autres groupes terroristes le 7 octobre 2023. Elle rappelle son attachement indéfectible à la sécurité d'Israël.

Des frappes ont été menées par Israël, le 26 octobre, sur des installations militaires en Iran. Elles ont été conduites en réponse à l'agression iranienne sur Israël du 1<sup>er</sup> octobre. Il est impératif que les acteurs concernés s'abstiennent de toute escalade et action susceptible d'aggraver le contexte d'extrême tension qui prévaut dans la région.

En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, Israël doit mettre fin à sa politique de colonisation, qui est illégale. La politique de terreur menée par les colons doit cesser. La France condamne les violations du statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem-Est, de même que les provocations et les mesures unilatérales en Cisjordanie. Elle soutient une Autorité palestinienne réformée, capable d'exercer ses responsabilités sur l'ensemble des territoires palestiniens, y compris dans la bande de Gaza. La France poursuivra ses efforts visant à mettre en œuvre la solution des deux États, et restera à l'initiative, y compris au Conseil de sécurité, avec ses partenaires.

Au Liban, là aussi, il faut un cessez-le-feu immédiat. Il est urgent de mettre en œuvre dans son intégralité la résolution 1701 (2006) pour parvenir à une solution de long terme le long de la Ligne bleue, qui assure le respect de la sécurité d'Israël et du Liban. À l'initiative du Président de la République, la France a organisé une conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban, le 24 octobre, à Paris, en lien avec l'ONU. Les États participants ont répondu à l'appel de l'ONU et annoncé une aide d'un milliard de dollars, dont 800 millions d'aide humanitaire et 200 millions pour soutenir les forces de sécurité du Liban. La France s'est engagée à mobiliser 100 millions d'euros et à déployer 100 tonnes de fret humanitaire.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fait face à un risque existentiel après l'adoption par la Knesset, hier, de deux projets de loi. La France appelle Israël à renoncer à criminaliser les activités de l'Office et à respecter ses obligations internationales vis-à-vis de l'UNRWA et de l'ONU. Elle réaffirme son soutien à l'UNRWA.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante du Conseil de sécurité. Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, qui donne à réfléchir.

Une année destructrice vient de s'écouler. Le Japon renouvelle sa condamnation ferme et sans équivoque des attaques terroristes odieuses et de la prise d'otages perpétrées par le Hamas et d'autres groupes le 7 octobre 2023. Depuis lors, l'agonie de Gaza ne cesse de s'aggraver : des dizaines de milliers de civils ont été tués et blessés, et la population, y compris les otages, subit des horreurs inimaginables.

Plus le conflit à Gaza se prolongera, plus il y aura de victimes parmi les civils innocents, plus les otages souffriront et verront leur vie menacée, plus la situation humanitaire s'aggravera et plus le risque de voir le conflit s'étendre à l'ensemble de la région augmentera. C'est pourquoi le Japon exige à nouveau un cessez-le-feu immédiat à Gaza et la libération de toutes les personnes encore retenues en otage. Nous appuyons la résolution 2735 (2024) et espérons que les efforts diplomatiques inlassables des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar déboucheront bientôt sur une avancée.

Dans l'intervalle, nous devons sauver les plus vulnérables, en particulier les habitants du nord de Gaza, qui sont soumis à un siège, à des bombardements, à des ordres d'évacuation et à la famine. Le retard pris dans la campagne de vaccination contre la poliomyélite dans le nord est également très inquiétant. En outre, le Japon est vivement préoccupé par les projets de loi adoptés hier par la Knesset, qui restreignent considérablement les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), un organisme indispensable à la survie des citoyens et des réfugiés palestiniens. On ne saurait tolérer de nouvelles tragédies humanitaires, et il incombe à tous les États Membres de l'ONU de les prévenir. S'il est vrai que nous devons suivre de près la réforme de l'UNRWA, le maintien de la fonction de l'Office fait partie de cette responsabilité.

Au-delà de Gaza, la situation en Cisjordanie reste difficile. Nous appelons le Gouvernement israélien à geler totalement les activités de peuplement et à prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher la poursuite des actes de violence commis par des colons extrémistes. Une Autorité palestinienne revitalisée est cruciale pour rétablir la paix et la stabilité tant en Israël qu'en Palestine. C'est pourquoi la communauté internationale doit

contribuer à la réforme de l'Autorité palestinienne, sur les plans tant politique que financier. Le Japon fournit depuis des décennies l'assistance nécessaire à l'Autorité palestinienne. Ce que nous offrons, ce ne sont pas seulement des ressources ou des projets, mais l'espoir d'un avenir pacifique. Nous restons fermement engagés en faveur de cet objectif.

Le Japon est vivement préoccupé par les attaques mutuelles entre acteurs régionaux, y compris la dernière attaque menée par Israël contre des installations militaires iraniennes, et condamne fermement toute action susceptible d'aggraver une situation déjà instable. Toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue. Au Liban, les combats entre les Forces de défense israéliennes et le Hezbollah se poursuivent, ce qui a des répercussions sur les civils de part et d'autre de la Ligne bleue. Plus de 2 000 personnes ont été tuées depuis l'année dernière, et plus d'un million de personnes ont été contraintes de fuir leurs foyers. Nombre d'entre elles ont rejoint la Syrie. La crise s'étend.

Afin d'éviter une nouvelle escalade, nous renouvelons notre appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat entre Israël et le Hezbollah, et exhortons toutes les parties à déployer des efforts sincères pour parvenir à un règlement diplomatique. Il est vital d'accroître sensiblement le flux de l'aide humanitaire pour répondre aux besoins de la population libanaise, qui souffre en ce moment même. Le Japon a récemment décidé d'accorder une subvention d'urgence de 10 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire en faveur de la population libanaise. Aujourd'hui, nous avons également décidé de fournir 10 millions de dollars supplémentaires en réponse à la situation humanitaire en Syrie, qui enregistre un afflux de déplacés en provenance du Liban.

Enfin, le Japon réaffirme que seule la solution des deux États permettra de régler définitivement ce conflit. La paix ne peut être obtenue par la belligérance, mais uniquement par la diplomatie.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé d'aujourd'hui.

La mort du chef du Hamas, qui avait sur les mains le sang d'Israéliens et de Palestiniens innocents, doit marquer un tournant dans ce terrible conflit, qui a déjà coûté la vie à plus de 43 000 personnes à Gaza. Le moment est venu de conclure d'urgence un accord sur un cessez-le-feu à Gaza et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, qui souffrent dans des conditions inhumaines depuis plus d'un an.

La situation humanitaire à Gaza est épouvantable. La malnutrition aiguë est désormais une réalité pour de nombreuses personnes. La quantité d'aide acheminée à Gaza ce mois-ci est la plus faible depuis le début du conflit, et la situation dans le nord de Gaza est particulièrement préoccupante. Des centaines de milliers de Gazaouites ont reçu l'ordre d'évacuer le nord, mais ils n'ont aucun endroit sûr où aller. Au cours des dernières semaines, comme nous l'avons vu tout au long du conflit, des frappes israéliennes ont touché des zones désignées comme des zones humanitaires. Jeudi, nous avons de nouveau assisté à des scènes bouleversantes après une frappe israélienne contre l'école Chouhada, une école transformée en abri dans le camp de réfugiés de Nousseirat, qui a tué au moins 17 personnes, dont neuf enfants. Nous restons également très préoccupés par les graves répercussions de ces frappes sur les infrastructures civiles, y compris les établissements de santé, qui souffrent d'un manque criant de fournitures médicales, de nourriture et d'eau.

Israël doit respecter strictement le droit international humanitaire. Comme l'a dit le Premier ministre britannique, le monde ne tolérera plus d'excuses de la part d'Israël en ce qui concerne l'aide humanitaire. Rien ne justifie que l'on prive les civils de l'accès aux produits de première nécessité. Le Gouvernement israélien doit faire davantage pour protéger les civils et les infrastructures civiles et permettre l'acheminement de l'aide en toute sécurité et en quantité suffisante. Dans le même ordre d'idées, les informations indiquant que les organismes des Nations Unies ont dû reporter le lancement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite dans le nord de la bande de Gaza sont très inquiétantes. Les autorités israéliennes doivent permettre aux travailleurs humanitaires d'effectuer ce travail en toute sécurité.

Nous rejetons également sans équivoque les tentatives visant à saper ou à affaiblir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), qui est l'épine dorsale de l'action humanitaire à Gaza et une bouée de sauvetage pour des centaines de milliers de civils dans l'enclave et dans l'ensemble de la région. Les allégations formulées contre le personnel de l'UNRWA cette année ont fait l'objet d'une enquête approfondie. Rien ne justifie de couper les liens avec l'UNRWA. Israël doit s'acquitter de ses obligations et veiller à ce que l'UNRWA puisse continuer de mener ses activités, qui sauvent des vies.

Nous rappelons que le nord de Gaza ne doit pas être coupé du sud. Les civils palestiniens, y compris ceux qui ont été évacués du nord de Gaza, doivent être autorisés

à retourner chez eux. Il ne doit y avoir aucun transfert forcé des habitants de Gaza en dehors ou à l'intérieur de la bande de Gaza, ni aucune réduction de son territoire. Les civils doivent être protégés. En Cisjordanie, l'expansion des implantations illégales et la violence des colons atteignent des niveaux sans précédent. Israël doit prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation.

Une solution durable à la crise ne peut pas être et ne sera pas obtenue au moyen d'une action unilatérale. La communauté internationale et le Conseil ont exprimé clairement et de manière unifiée leur attachement à la solution des deux États, qui constitue la seule voie viable vers un règlement pacifique à long terme. Les Palestiniens comme les Israéliens ont le droit à l'autodétermination, et droit à la sûreté et à la sécurité, et nous devons tous œuvrer de concert pour offrir une voie crédible et irréversible vers la solution des deux États.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de vous voir présider le Conseil aujourd'hui, Monsieur le Président. Cela démontre l'importance que la Suisse accorde à la responsabilité du Conseil dans la crise tragique qui se déroule actuellement au Moyen-Orient. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland pour son dévouement et pour son exposé d'aujourd'hui.

La Slovénie est horrifiée par le nombre de morts et de blessés et par l'ampleur des destructions et des souffrances dans l'ensemble de la bande de Gaza. Nous sommes choqués d'assister aux bombardements les plus dévastateurs d'une population et d'infrastructures civiles jamais connus depuis la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes choqués par les informations faisant état d'enfants gravement mutilés, condamnés à mourir à Gaza parce qu'Israël refuse leur transfert à l'étranger pour qu'ils y soient soignés. Nous sommes choqués par les informations selon lesquelles des professionnels de santé sont détenus et d'autres sont empêchés de sauver des vies. Nous sommes choqués par le fait que tout manque : la nourriture, les soins de santé vitaux et les abris. Mais avant tout, nous sommes choqués par le manque d'humanité.

Nous rappelons que les châtiments collectifs et l'utilisation de la famine comme méthode de guerre sont interdits. Nous nous opposons aux déplacements forcés. Alors que les violations se poursuivent, nous appelons une nouvelle fois au plein respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Nous demandons de nouveau Israël d'assurer un accès sans entrave à l'ONU et aux organisations humanitaires. Nous demandons que l'aide soit acheminée en quantité suffisante. La famine est aux

portes de Gaza. Lorsque la famine est déclarée, il est déjà trop tard. Nous demandons également la mise en place de conditions adéquates pour que la campagne de vaccination contre la poliomyélite, qui a été reportée, soit menée à bien.

Au lieu de prendre des mesures pour soulager la souffrance humaine, des mesures semblent être prises pour l'accroître. Nous dénonçons l'adoption par la Knesset d'une loi sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Si elle était mise en œuvre, elle nuirait gravement aux activités de l'UNRWA à Gaza, en Cisjordanie, au Liban et potentiellement dans la région. L'UNRWA est l'épine dorsale de l'action humanitaire à Gaza et constitue une bouée de sauvetage pour les réfugiés palestiniens. Cela a été réaffirmé dans les engagements communs pour l'UNRWA, qui ont recueilli l'appui de 123 signataires, dont tous les membres du Conseil de sécurité. Toutes les incidences de ces lois n'ont pas encore été analysées. Toutefois, nous estimons que leur mise en œuvre constituerait une violation directe par Israël des obligations que lui impose le droit international et la Charte des Nations Unies.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation en Cisjordanie, notamment par les politiques de colonisation, les démolitions et les restrictions. La Cour internationale de justice a été claire : l'occupation est illégale et doit cesser. Nous condamnons les actes de violence commis par les colons, y compris pendant la saison de la récolte des olives en cours.

Nous appelons de nouveau à un cessez-le-feu immédiat. Alors que les souffrances s'aggravent, il importe plus que jamais de prendre des mesures immédiates en vue d'un cessez-le-feu et de la libération des otages. Nous saluons les efforts menés par nos partenaires pour parvenir à une solution diplomatique, notamment les accords à court terme qui pourraient contribuer à alléger les souffrances de la population de Gaza. Cela doit s'accompagner de mesures sérieuses et irréversibles en vue de parvenir à une solution à long terme, qui ne peut être que la solution des deux États.

Tout comme les Palestiniens et les Israéliens, les Libanais méritent la paix. Nous exhortons Israël à mettre fin à son opération militaire. L'escalade du conflit ne peut apporter ni paix et ni sécurité aux peuples et aux États de la région. Nous sommes consternés par l'aggravation de la crise humanitaire au Liban, notamment en raison des répercussions des frappes aériennes et des déplacements massifs de population. Nous condamnons les attaques contre la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et soulignons la nécessité d'assurer et de respecter la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies. Nous

nous félicitons de la tenue à Paris de la Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban. Il est primordial de mettre en œuvre rapidement et dans son intégralité la résolution 1701 (2006).

La situation devenant de plus en plus extrême, notre opposition aux violations du droit international doit se renforcer. Qui ne dit mot consent. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous permettre de devenir insensibles face à l'ampleur des violations. Nous ne pouvons pas non plus laisser l'inaction du Conseil nous faire perdre nos illusions. Le Conseil peut et doit faire plus. La guerre doit cesser.

**M<sup>me</sup> Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à vous remercier, Monsieur le Président, de présider ce débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé, qui donne à réfléchir.

Malte reste vivement préoccupée par la guerre à Gaza et l'aggravation de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que par la propagation du conflit au Liban et les retombées régionales plus larges de ces conflits prolongés. Si notre attachement à un Moyen-Orient sûr, stable et pacifique reste inébranlable, les attaques et la violence incessantes, conjuguées à l'incapacité du Conseil à agir ou à mettre en œuvre ses résolutions, sont profondément inquiétantes. Un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel s'impose.

Les images et les scènes qui nous parviennent de Gaza illustrent une situation horrifiante. Dans toute la bande de Gaza, des menaces sans précédent pèsent sur les civils. La situation humanitaire est depuis longtemps catastrophique. Des semaines d'hostilités et de bombardements israéliens incessants dans le nord, notamment sur des écoles, des hôpitaux, des lieux de culte et des camps de déplacés, ont fait un grand nombre de victimes. D'innombrables civils, en particulier des femmes et des enfants, continuent de subir des déplacements forcés et multiples. L'interruption de l'aide humanitaire ne fait qu'aggraver la situation. L'ONU et ses partenaires opérationnels restent confrontés à des obstructions graves et illégales de la part des autorités israéliennes en ce qui concerne l'acheminement d'une aide essentielle dans le nord de Gaza. La plupart des convois d'aide se voient refuser l'accès quotidiennement. Le Programme alimentaire mondial a averti qu'il y avait un risque croissant de famine. Un accès humanitaire rapide et durable dans toute la bande de Gaza est désespérément nécessaire.

Nous condamnons sans équivoque tous les actes qui prennent pour cible des civils et des infrastructures

civiles. Toutes les parties doivent respecter le droit international, notamment en mettant en œuvre les décisions de la Cour internationale de Justice relatives aux mesures conservatoires. Nous condamnons de nouveau le Hamas pour les actes terroristes répréhensibles qu'il a commis le 7 octobre 2023 et rappelons qu'Israël a le droit de se défendre conformément au droit international, y compris le droit international humanitaire. Nous exigeons également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et d'autres groupes armés et condamnons la poursuite des tirs aveugles de roquettes qui mettent en danger les centres de population civile israéliens.

En Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, la situation se détériore rapidement. Les mesures unilatérales prises par Israël, notamment l'expansion des colonies illégales, la dépossession, les détentions arbitraires et les raids incessants en Cisjordanie, rendent la vie des Palestiniens intolérable. La violence des colons extrémistes accroît l'instabilité. En outre, le statu quo doit être maintenu et les menaces pesant sur les lieux saints doivent cesser. Nous rappelons l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 19 juillet, selon lequel la présence d'Israël dans le Territoire palestinien occupé est illicite et doit cesser dans les plus brefs délais.

Malte est profondément préoccupée par les mesures adoptées hier par la Knesset israélienne pour éliminer la capacité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à opérer dans le Territoire palestinien occupé. Ces mesures sont contraires au droit international, consolident encore l'occupation et ont des conséquences immédiates et dévastatrices pour des millions de Palestiniens, ainsi que de vastes répercussions régionales. L'UNRWA est une force stabilisatrice dans la région et un acteur irremplaçable pour les réfugiés palestiniens. Nous demandons à Israël de réexaminer cette législation et de garantir à l'UNRWA un accès sans entrave aux personnes dans le besoin. Le soutien de la communauté internationale en faveur de l'Autorité palestinienne dans sa quête de revitalisation est tout aussi essentiel.

Malte est également très préoccupée par l'escalade militaire au Liban. Nous condamnons le nombre alarmant de victimes parmi les civils et les déplacements massifs dont nous sommes témoins. Nous appelons à une cessation urgente des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue et exigeons un cessez-le-feu fondé sur la résolution 1701 (2006). Les tirs de roquettes du Hezbollah doivent cesser, et la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban doivent être préservées. Il est également essentiel



de renforcer les institutions de l'État libanais, en particulier l'Armée libanaise. En tant que pays fournisseur de contingents, Malte est profondément préoccupée par les récentes attaques contre des soldats de la paix de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. De tels actes constituent des violations flagrantes du droit international et compromettent le rôle essentiel de la mission. Le Conseil de sécurité doit rester uni dans son soutien indéfectible aux forces de maintien de la paix. En outre, nous devons également rester attentifs aux récentes attaques et frappes de représailles entre Israël et l'Iran, qui risquent d'aggraver encore le conflit. Nous exhortons toutes les parties à désamorcer la situation afin de briser le cycle de l'escalade et d'éviter une guerre régionale totale.

En ce moment crucial, notre priorité immédiate doit être la désescalade et l'application du principe de responsabilité. La diplomatie et les efforts concertés en vue d'instaurer des cessez-le-feu à Gaza et au Liban sont essentiels pour éviter de nouvelles effusions de sang. Au-delà de la crise immédiate, notre objectif à long terme doit être la réalisation crédible et irréversible de la solution des deux États, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. C'est la seule voie qui garantira une paix et une sécurité durables pour les Palestiniens et les Israéliens, ainsi que pour l'ensemble de la région. Le Conseil a non seulement les outils nécessaires pour agir de manière décisive, mais il en a également la responsabilité, et Malte se tient prête à agir. Ne tardons plus. L'avenir de la région dépend des mesures que nous prendrons aujourd'hui.

**M. Kanu** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue à tous les ministres et je salue leur participation à ce débat public trimestriel.

Le 24 octobre, il y a tout juste cinq jours, l'ONU a commémoré le soixante-dix-neuvième anniversaire de sa création, avec pour objectif principal de maintenir la paix et la sécurité internationales, d'éviter une nouvelle guerre majeure et de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La situation au Moyen-Orient est toutefois très préoccupante. L'occupation illégale de l'État de Palestine par l'État d'Israël, conjuguée à l'escalade qui a suivi les attentats du 7 octobre 2023, a exacerbé le conflit. Les actes d'agression d'Israël au Liban et les tirs de roquettes incessants du Hezbollah en direction d'Israël, les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies, les représailles impliquant l'Iran et Israël ainsi que les attaques des houthistes au Yémen et les représailles contre ces derniers ne font que compliquer une situation déjà très instable. Ces événements remettent en question la raison d'être

de l'ONU, notre compréhension des garanties offertes par le droit international et les valeurs que nous prétendons défendre.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), une entité des Nations Unies, est la cible, entre autres, d'une législation hostile. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, S. E. António Guterres, selon lequel la loi adoptée par la Knesset israélienne interdisant l'UNRWA en Israël pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour les réfugiés palestiniens.

Dans le cadre de ce débat, plus d'un an après la récente escalade, il est essentiel de reconnaître les sombres réalités décrites par l'intervenant d'aujourd'hui. Je saisis également cette occasion pour remercier M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé complet qui donne à réfléchir.

Plus de 70 ans après que la question de la Palestine a été portée pour la première fois à l'attention de l'ONU, il nous incombe toujours de rétablir la paix dans la région en soutenant une solution à deux États qui garantisse l'indépendance du peuple palestinien ainsi qu'un Israël et une Palestine sûrs et sécurisés. Après des mois de réunions et de consultations, le Conseil de sécurité doit remplir son obligation en tant qu'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et veiller à la mise en œuvre de ses résolutions 2712 (2023), 2720 (2023), 2728 (2024) et 2735 (2024). Il doit faire appliquer ses résolutions afin de mettre un terme à l'épouvantable cycle de mort et de destruction dans lequel est prise la population de Gaza et du reste de la Palestine, et d'entamer la tâche importante qui consiste à reconstruire l'État de Palestine.

Pour atteindre ces objectifs absolument fondamentaux, nous devons être audacieux dans nos échanges avec les parties au conflit et continuer d'exiger sans relâche qu'elles se conforment aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris le droit international humanitaire, ainsi qu'aux ordonnances contraignantes de la Cour internationale de Justice, en particulier les mesures conservatoires indiquées en l'affaire relative à l'*Application de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël)*.

Depuis plus de 12 mois, nous n'avons cessé de réitérer notre condamnation sans équivoque du meurtre de civils à Gaza, dans les territoires palestiniens occupés

et en Israël. Nous devons insister sur le bilan, qui donne le tournis : plus de 1 300 civils israéliens ont été tués et d'autres ont été pris en otage ; plus de 43 000 civils de Gaza ont été tués, et plus de 100 000, blessés. Cela ne peut pas être considéré comme normal. Nous sommes hélas témoins d'un châtement collectif, d'attaques délibérées dirigées contre des civils, d'obstructions à l'aide humanitaire et de meurtres tragiques d'agents humanitaires et de journalistes. L'utilisation de civils comme boucliers humains est également une violation qui ne doit pas rester impunie. Ces agissements sont contraires aux principes essentiels du droit international humanitaire.

Nous avons dénoncé les nombreux déplacements de civils et la destruction d'infrastructures civiles, y compris les attaques contre des hôpitaux et des installations médicales, dont la dernière en date a visé ce week-end l'hôpital Kamal Adwan, dans le nord de Gaza. Nous condamnons aussi les attaques perpétrées il y a peu à Beït Lahiya, qui ont tué plus de 93 Palestiniens selon le dernier bilan, soit davantage que les 60 morts dont il avait été fait état précédemment.

Chaque jour, les statistiques fournies par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres organisations humanitaires mettent en évidence de graves violations du droit international humanitaire et des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Tout en étant conscients de la complexité et du caractère profondément enraciné du conflit, nous estimons que l'instauration durable de la paix et de la stabilité dans la région exige le respect, de la part des parties au conflit, du droit international, y compris le droit international humanitaire, et d'autres impératifs politiques et moraux.

Face à la crise humanitaire qui n'en finit pas d'empirer, à l'intensification des opérations militaires et aux dizaines de milliers de victimes civiles, la Sierra Leone appelle une fois de plus à un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Gaza et dans toute la région et à la libération des otages encore détenus par le Hamas. Un cessez-le-feu constitue le moyen le plus concret de faire avancer le processus de dialogue, en particulier les échanges qui ont repris avec l'Égypte, le Qatar et les États-Unis grâce à la résolution 2735 (2024), et de créer les conditions propices à l'établissement d'une paix pérenne. Un cessez-le-feu permettra la fourniture sans entrave de soins médicaux d'urgence et d'autres formes d'aide humanitaire, facilitera les négociations et les efforts diplomatiques visant à remédier aux problèmes sous-jacents et ouvrira la voie à la

reconstruction après le conflit. Sans cessez-le-feu, le cycle cruel des attaques aveugles contre les civils, des ordres d'évacuation répétés, des déplacements et des restrictions humanitaires se poursuivra.

Un cessez-le-feu immédiat viendra à la rescousse des 1,8 million de personnes réparties dans toute la bande de Gaza qui souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë, classée en phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, y compris les 133 000 personnes qui font face à une insécurité alimentaire catastrophique et les quelque 60 000 cas de malnutrition aiguë chez des enfants dont certains ont à peine 6 mois – de la famine à la mort, comme souligné dans le récent aperçu spécial du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Il protégera par ailleurs le personnel humanitaire, qui opère dans des conditions difficiles et dont la sécurité et le bien-être sont constamment menacés.

Notre intervenant et d'autres membres du Conseil l'ont dit avant moi : il faut que toutes les parties au conflit à Gaza et ailleurs dans la région fassent preuve de diligence et d'audace politique et s'emploient de bonne foi à mettre fin aux combats et à la destruction en cours. Telle est l'ultime requête de ma délégation dans le débat trimestriel d'aujourd'hui, et nous sommes prêts à appuyer tous les efforts engagés par le Conseil pour obtenir la libération des otages israéliens et réaliser le souhait de longue date de la population civile de Gaza et des territoires palestiniens occupés, ainsi que d'Israël, d'une paix véritable, de l'indépendance et de la coexistence pacifique.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de présider le présent débat. Je remercie également le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Aujourd'hui, le Conseil examine une fois encore la situation au Moyen-Orient. Devant nos yeux, Gaza et toute la région du Moyen-Orient sont aux prises avec une situation qui n'en finit pas de s'aggraver, des perspectives de paix qui continuent de se dérober et une guerre totale imminente. Le Conseil doit agir immédiatement sur ces questions pressantes en vue de promouvoir un cessez-le-feu, de sauver des vies et de rétablir la paix.

Je tiens à insister sur trois points.

Premièrement, un cessez-le-feu immédiat et permanent est une condition indispensable pour sauver des vies et empêcher une nouvelle détérioration de la situation. Rien ne justifie de repousser plus avant son instauration. Les États-Unis ont annoncé qu'ils allaient donner une nouvelle impulsion aux négociations en ce

sens. Nous espérons qu'elles ne tomberont pas dans la même impasse que nous avons connue ces derniers mois, et qu'elles ne deviendront pas un prétexte pour prolonger et étendre les combats. Les efforts diplomatiques qui s'y rapportent ne doivent pas servir d'excuse pour faire obstruction à l'action du Conseil. Nous encourageons celui-ci à employer tous les moyens dont il dispose pour prendre des mesures supplémentaires aux fins de l'instauration d'un cessez-le-feu.

Deuxièmement, les bombardements ont fait de Gaza un enfer sur Terre, et le nord de l'enclave est en train de se transformer en un enfer dans l'enfer. L'aide humanitaire n'entre plus et les opérations de secours sont interdites. Les civils du camp de Jabiliya ont été évacués sous la menace des armes et les patients et médecins de l'hôpital Kamal Adwan ont été traités de façon inhumaine. Les fondements mêmes du droit international humanitaire sont constamment piétinés. Il s'agit d'une tache sur la conscience de l'humanité, et on ne saurait le tolérer. Israël doit s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international humanitaire. Le deux poids deux mesures n'est pas acceptable à cet égard.

Troisièmement, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit des secours conformément au mandat qu'il tient de l'Assemblée générale et est le pilier de l'aide humanitaire à Gaza. La Knesset israélienne, faisant totalement fi de la forte opposition de la communauté internationale, a adopté deux projets de loi pour interdire et fermer l'UNRWA. La Chine condamne énergiquement cette démarche. Fermer l'Office infligerait une nouvelle punition collective à des millions de réfugiés palestiniens dans la région et aurait de graves conséquences sur la situation humanitaire, de même que sur la sécurité et la stabilité dans la région. Nous appelons Israël à faire machine arrière en révoquant ces projets de loi, ainsi qu'à garantir la dignité et la sécurité et à faciliter l'action des organismes humanitaires des Nations Unies, dont l'UNRWA.

Quatrièmement, dans le contexte actuel, certains pays continuent de fournir des armes en grande quantité à Israël. La question de savoir si cela sert les objectifs énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil est grave et doit être prise au sérieux. À sa dixième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a adopté une résolution exhortant tous les États à cesser de fournir des armes et du matériel qui pourraient être utilisés dans le Territoire palestinien occupé (résolution ES-10/24). La Chine a récemment signé, avec plus de 40 autres pays, la lettre conjointe établie à l'initiative de la Türkiye pour

appeler à l'application de cette résolution. Nous espérons que les pays concernés prendront au sérieux les graves conséquences de cet approvisionnement massif en armes et cesseront d'encourager l'aventurisme militaire.

Cinquièmement, alors que la guerre fait rage à Gaza depuis un an, la situation en Cisjordanie s'est également détériorée. Les colonies illégales de peuplement ont continué à s'étendre, plus de 1 700 maisons palestiniennes ont été confisquées par la force ou démolies et des milliers de Palestiniens ont été déplacés. La Puissance occupante a également commis de fréquents actes de violence contre la population palestinienne et utilisé divers moyens pour réprimer et affaiblir la gouvernance de l'Autorité palestinienne. Toutes ces pratiques créent une nouvelle réalité et sapent les conditions sur lesquelles repose la solution des deux États. Empêcher les actions unilatérales d'éroder davantage les fondements de la solution des deux États doit être une priorité pour la communauté internationale si elle veut promouvoir la paix palestino-israélienne à l'avenir.

Sixièmement, une guerre totale se profile dans la région. La récente invasion du Liban par Israël, la poursuite de ses bombardements aveugles et ses frappes aériennes répétées contre l'Iran et la Syrie, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces pays, ont davantage déstabilisé la région. La situation est explosive. Tout acte irresponsable et aventureux serait extrêmement dangereux et aurait des conséquences désastreuses. Nous exhortons Israël à renoncer à son obsession de la force afin d'éviter que la région ne sombre dans une catastrophe encore plus grande. Nous engageons également toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à respecter la Charte des Nations Unies et les principes du droit international et à revenir sur la bonne voie, qui consiste à régler les différends par des moyens politiques et diplomatiques.

**M. Fernandes** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence suisse du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de ses observations sur la situation actuelle sur le terrain.

Comme vient de le décrire le Coordonnateur spécial, la situation humanitaire à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés a atteint des proportions catastrophiques et continue de se détériorer. L'escalade incessante de la violence, qui vise en particulier les populations innocentes et les infrastructures civiles, constitue une violation flagrante du droit international humanitaire

et requiert notre attention immédiate. Cette crise sans précédent nécessite une action unifiée et forte du Conseil pour répondre à la fois à la situation d'urgence immédiate à Gaza et à ses implications régionales plus larges.

À cet égard, il est urgent et impératif que le Conseil envisage rapidement des solutions viables pour remédier à cette crise, notamment en renforçant l'application des résolutions existantes par des mesures plus robustes et contraignantes afin de garantir un accès humanitaire immédiat et sans entrave à Gaza. Des vies sont en jeu. Le règlement de cette crise exige fondamentalement que certains membres clés du Conseil se mobilisent et interviennent de manière efficace, la stabilité au Moyen-Orient étant vitale pour la sécurité et le développement à l'échelle régionale et mondiale.

Nous devons reconnaître que les quatre résolutions précédemment adoptées concernant Gaza n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Le Conseil a toujours la capacité d'élaborer des approches plus efficaces pour garantir un cessez-le-feu immédiat et permanent, remédier à la crise humanitaire et faciliter la libération de tous les otages. Cela exige un engagement renouvelé et des stratégies novatrices de la part de la communauté internationale et du Conseil.

En outre, nous prenons note avec une vive inquiétude de la récente mesure législative adoptée par la Knesset israélienne, interdisant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de mener ses activités en Israël et dans les territoires occupés. Cette décision, qui a été largement critiquée au niveau international, entrave gravement l'acheminement de l'aide humanitaire essentielle aux réfugiés palestiniens. Il est primordial que tous les acteurs humanitaires, en particulier les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, disposent de l'accès et de la sécurité nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat conformément au droit international humanitaire et aux principes des droits humains.

Au lieu de se contenter d'exprimer ses préoccupations, le Conseil doit agir de manière décisive. Les violations du droit international et le mépris total des droits des civils exigent une réponse ferme et concertée de la part de cet organe. Il est impératif d'agir pour protéger les vies humaines et faire respecter la justice. La gravité de la situation exige une attention immédiate. Tout signe de génocide potentiel doit donner lieu à une réponse globale qui mobilise tous les mécanismes diplomatiques et juridiques à notre disposition. La préservation de la vie et de la dignité humaines doit rester notre priorité absolue. Ces efforts

concertés sont primordiaux non seulement pour apporter une aide aux populations touchées, mais aussi pour préserver la crédibilité et l'autorité morale de la communauté internationale en matière de réponse aux crises.

La question palestinienne demeure un problème fondamental qui pèse sur les relations diplomatiques et les intérêts stratégiques au Moyen-Orient. Son règlement est la clef d'une stabilité et d'une paix régionales durables. À cet égard, nous réaffirmons notre attachement constant et inébranlable à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine coexistant pacifiquement à l'intérieur de frontières reconnues, dans le plein respect du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé de ce matin. Je salue également la présence des Ministres qui sont avec nous dans cette salle aujourd'hui, y compris le Ministre des affaires étrangères du Brésil, pays qui présidait le Conseil de sécurité lorsque la nouvelle spirale de violence dans la région a commencé. Pour les membres du Conseil, qui s'expriment constamment sur cette question, les débats publics trimestriels sont une occasion enrichissante d'entendre les vues d'autres États Membres de l'ONU. C'est pourquoi je m'efforcerai d'être très bref.

Plus d'un an s'est déjà écoulé depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, que l'Équateur condamne aujourd'hui à nouveau sans équivoque. Plus d'un an de violence sans précédent, qui a infligé la mort et la douleur aussi bien aux Israéliens qu'aux Palestiniens, en particulier aux habitants de la bande de Gaza.

L'Équateur réaffirme la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, de la libération immédiate de tous les otages et de la mise en œuvre immédiate des quatre résolutions déjà adoptées par le Conseil sur cette question. Mon pays rappelle également que toutes les parties doivent respecter les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Le non-respect de ces obligations est lourd de conséquences.

L'Équateur condamne toutes les attaques contre les civils, les infrastructures critiques et les biens de caractère civil, ainsi que toutes les violences et hostilités contre les civils. Il est nécessaire de mettre fin à la spirale de la violence qui progresse dans la région, ainsi que de protéger et de soutenir le travail de ceux qui s'efforcent d'alléger les souffrances et d'aider les victimes de la guerre, conformément à la résolution 2730 (2024).



L'Équateur réaffirme son appui à l'action de l'ONU, du Secrétaire général et de tous les organismes des Nations Unies. Nous, les États Membres de l'ONU, devons coopérer avec l'Organisation, faciliter ses travaux dans la mesure du possible et, à tout le moins, ne pas les entraver. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient joue un rôle particulièrement important pour la stabilité régionale. Toute décision ou mesure ayant une incidence sur ses activités est une source de préoccupation.

Mon pays a rappelé ces positions à de nombreuses reprises, toujours avec la volonté de contribuer de bonne foi au règlement de ce conflit et d'agir dans un esprit constructif, en essayant de jeter des ponts entre les parties, et non d'exacerber leurs différends.

Les milliers de morts et les souffrances de générations entières montrent que la question de Palestine ne sera pas réglée par les armes et la violence. La solution définitive sera pacifique, négociée et juste pour les parties et prévoira l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967 et des résolutions en la matière. Il est temps d'avancer sur cette voie.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Brésil.

**M. Vieira** (Brésil) (*parle en anglais*) : L'ordre international de l'après-guerre s'effondre sous nos yeux. Les fondements posés après les deux conflits mondiaux sont en voie d'érosion. Les événements qui se déroulent au Moyen-Orient ne sont pas qu'un nouveau chapitre d'un ancien conflit. Ils sont le reflet frappant d'une crise plus profonde, où la loi du plus fort l'emporte et les principes censés préserver la paix sont relégués au second plan. C'est pourquoi le Président Lula da Silva a demandé qu'une réponse vigoureuse soit apportée aux défis majeurs de notre époque. Comme il l'a souligné à l'ouverture de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, le monde a besoin d'une refonte complète de la Charte des Nations Unies. Une conférence d'examen de la Charte peut sembler ambitieuse, mais elle traduit la vision fondatrice de l'ONU. Il ressort clairement d'une lecture de l'Article 109 qu'aucun système ne doit rester statique dans un monde en perpétuelle évolution.

Le Conseil a le devoir de protéger l'humanité tout entière, et non pas de satisfaire les besoins de quelques-uns. En raison de son incapacité d'agir avec détermination, les atrocités se poursuivent de manière incontrôlée, et des populations entières en font les frais. Cela ne relève pas de la simple rhétorique, mais transparaît dans les

crimes perpétrés contre les civils à Gaza et au Liban. Plus de 43 000 Palestiniens et 2 500 Libanais ont déjà perdu la vie à cause des failles d'un ordre mondial qui tient de moins en moins ses promesses.

Le Brésil a demandé haut et fort qu'il soit mis fin à l'escalade de la violence au Moyen-Orient. Depuis notre présidence du Conseil de sécurité en octobre de l'année dernière, lorsqu'Israël a été frappé par une attaque terroriste, nous avons assisté à une spirale infernale de la violence. La riposte d'Israël aux événements du 7 octobre 2023 a largement dépassé tout sens de la mesure. Plus de bombes se sont abattues sur Gaza que sur Dresde, Hambourg et Londres pendant la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas là de légitime défense, mais d'un châtement collectif et d'une tentative d'anéantissement.

Nous avons tous été témoins de violations flagrantes et régulières du droit international humanitaire à Gaza. Les opérations militaires prennent pour cible des zones civiles de manière aveugle et disproportionnée, ce qui entraîne la destruction d'infrastructures critiques et la souffrance de personnes innocentes. La famine et les maladies se répandent à mesure que l'approvisionnement en produits de première nécessité est interrompu. Même les personnes protégées par les Conventions de Genève, à savoir les travailleurs humanitaires, les médecins et le personnel de santé, sont tuées. Des journalistes ont été abattus et leurs organes de presse ont été réduits au silence.

La Cour internationale de Justice a rendu une ordonnance en indication de mesures conservatoires selon laquelle Israël doit mettre fin à toute action susceptible de violer la Convention sur le génocide et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire. De plus, la résolution 2735 (2024) exige un cessez-le-feu complet, le retrait des forces israéliennes des zones densément peuplées de Gaza et le retour en toute sécurité des civils palestiniens dans leur foyer. Il ne s'agit pas là de recommandations, mais d'obligations contraignantes en vertu du droit international. Quand on fait fi de directives contraignantes émanant des plus hautes instances juridiques et politiques, en toute impunité, c'est le signe d'une dérive dangereuse de la gouvernance mondiale. Ce mépris a pour conséquence de nouvelles pertes en vies humaines et des dégâts inimaginables.

Lorsque je me suis adressé au Conseil il y a un mois (voir S/PV.9732), j'ai averti que le Liban se trouvait au bord d'un conflit. Aujourd'hui, nous pleurons la perte de milliers de vies innocentes, dont celles de deux adolescents brésiliens. En l'espace de 30 jours seulement, le nombre de personnes déplacées au Liban a été multiplié par 10. Depuis la dernière fois que j'ai occupé ce siège,

je me suis attelé à rapatrier de toute urgence des milliers de nos binationaux du Liban, en organisant neuf vols de sauvetage par des avions de l'armée de l'air brésilienne dans un contexte de risques croissants en matière de sécurité, dont les frappes aériennes menées par Israël en plein cœur du territoire libanais. Des milliers de personnes attendent d'être rapatriées.

La propagation de la guerre de Gaza au Liban s'inscrit dans un schéma familier de mépris du droit. Les attaques visant l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et maintenant la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) constituent un rejet éhonté du système multilatéral et de tout ce que représente la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas la première fois que la FINUL est la cible d'attaques. Nous ne devons pas oublier le bombardement du complexe de la FINUL à Qana effectué par Israël en 1996, au cours duquel 106 civils qui s'y étaient réfugiés ont été tués. Cette tragédie nous donne une leçon précieuse en nous montrant ce qui se passe lorsque la communauté internationale permet que de telles violations restent impunies. Lorsque nous ne tenons pas les auteurs d'atrocités pour responsables, nous permettons à l'histoire de se répéter. C'est pourquoi le Brésil condamne dans les termes les plus forts les récentes attaques perpétrées délibérément contre le personnel et les infrastructures de la mission de maintien de la paix au Liban.

Le Brésil condamne également la décision prise hier par la Knesset d'adopter des lois contre l'UNRWA. En cherchant à démanteler des services vitaux pour les Palestiniens, ces lois aggravent les souffrances d'un peuple déjà dévasté et sont contraires à la demande de la Cour internationale de Justice, selon laquelle Israël doit faciliter l'accès à l'aide humanitaire pour les habitants de Gaza. Les efforts déployés pour affaiblir l'UNRWA sont des attaques non seulement contre une institution, mais aussi contre la survie et la dignité même du peuple palestinien. Prendre l'UNRWA pour cible ne supprimera ni le statut de réfugié du peuple palestinien, ni la responsabilité de la communauté internationale de protéger les personnes qui en ont besoin. Nous devons rejeter ces lois pour ce qu'elles sont : un dangereux précédent qui porte atteinte au multilatéralisme et ouvre la voie à une nouvelle érosion de l'ordre mondial.

Lorsque le droit international est violé, les responsables doivent en assumer les conséquences. Il est de notre devoir, en tant qu'États Membres de l'ONU, de veiller à ce que la justice soit rendue, à ce que des enquêtes soient

menées, à ce que les responsabilités soient attribuées et à ce que des sanctions soient imposées afin d'éviter l'impunité et de faire prévaloir l'état de droit. Nous devons défendre la justice, et pas seulement la réclamer. Face à un cas plausible de génocide et d'attaques aveugles contre des civils, la communauté internationale ne peut plus être complice en fournissant des armes qui permettent la commission de tels crimes. Il en va de même pour les armes qui prolongent l'occupation illégale des territoires palestiniens. Nous ne pouvons pas permettre que le droit de veto devienne un bouclier favorisant l'impunité.

Chaque fois que le Conseil se réunit pour discuter du Moyen-Orient, la situation est pire encore. De nouvelles lignes de front voient le jour, d'autres vies innocentes sont emportées et la crise s'aggrave. Les attaques menées récemment contre l'Iran mettent simplement en évidence le risque croissant d'une catastrophe régionale. Nous nous dirigeons vers un monde où les générations futures auront pour seul héritage des conflits et des souffrances sans fin. Combien de vies innocentes compterons-nous encore la prochaine fois que nous nous réunirons ? Combien de souffrances allons-nous encore tolérer ? La guerre n'apportera pas la paix au Moyen-Orient. C'est une forte adhésion à la diplomatie, ancrée dans la justice et le respect du droit international, qui mènera à la paix. Face à l'escalade de la violence et à l'extension des conflits, l'appel du Président Lula da Silva à une révision de la Charte des Nations Unies résonne plus que jamais comme une urgence. Nous devons aux générations futures de veiller à ce que cet organe ait la force et le mandat nécessaires pour faire respecter la justice, protéger l'humanité et garantir une paix durable. Il est temps de prendre les mesures audacieuses qui s'imposent pour que la paix ne soit pas seulement une aspiration, mais une réalité pour tous.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de Cuba.

**M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) :** Nous appuyons les déclarations qui seront faites respectivement par les représentants de l'Ouganda, au nom du Mouvement des pays non alignés ; de la Mauritanie, au nom du Groupe des États arabes ; du Cameroun, au nom de l'Organisation de la coopération islamique ; et du Sénégal, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Il est inconcevable que, plus d'un an après le début des hostilités, le Conseil de sécurité n'ait pas mis fin au génocide perpétré contre le peuple palestinien. Plus de 43 000 Palestiniens, dont 70 % de femmes et d'enfants, ont été massacrés. Plus de 2 500 personnes ont été

assassinées au Liban. Ces chiffres augmentent vertigineusement. Un cessez-le-feu immédiat et permanent étant difficile à trouver, Israël continue d'attaquer des hôpitaux, des écoles et des camps de réfugiés dans les territoires palestiniens occupés, en violation flagrante du droit international humanitaire. Un cessez-le-feu demeurant hors de portée, le conflit s'étend dans la région du Moyen-Orient, l'agression débordant sur le Liban, avec des bombardements aveugles en Syrie et au Yémen et une nouvelle et dangereuse escalade dirigée contre la République islamique d'Iran. Le Gouvernement israélien a attaqué et dénigré l'ONU et le Secrétaire général, sapé la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et poursuivi les attaques les plus meurtrières jamais menées contre le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires à Gaza. La Puissance occupante continue d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple palestinien.

Outre de constituer une violation de la Charte des Nations Unies et des obligations d'Israël en vertu du droit international, l'adoption récente par la Knesset d'une loi interdisant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de mener toute activité dans les territoires palestiniens occupés ne fera qu'aggraver les souffrances du peuple palestinien. Combien de femmes et d'enfants devront encore être massacrés avant que la communauté internationale n'agisse pour mettre fin à l'agression et à l'occupation illégale et fournir au peuple palestinien la protection internationale dont il a besoin de toute urgence ? Combien de destructions faudra-t-il encore avant que des mesures concrètes ne soient prises contre le génocide en cours, au lieu de se contenter de discours et d'expressions rhétoriques de soutien ? L'impunité avec laquelle le Gouvernement israélien continue d'agir n'est pas seulement une preuve de l'inefficacité du Conseil de sécurité, elle porte également atteinte au multilatéralisme et sape l'essence même de la Charte et du droit international. Elle signifie aussi que le peuple palestinien est exposé à une véritable menace existentielle. Cela veut dire que davantage d'innocents continueront d'être assassinés, mutilés, détenus et déplacés. Cette impunité n'est rendue possible que par le soutien politique, militaire, logistique et financier apporté à la Puissance occupante par le Gouvernement des États-Unis, qui pratique deux poids, deux mesures et empêche le Conseil de sécurité d'agir.

La paix au Moyen-Orient sera impossible à obtenir sans une solution juste à la question palestinienne, que le Gouvernement israélien tente d'empêcher par tous les moyens possibles en détruisant l'État de Palestine et en entravant la création de deux États. La création d'un

État palestinien souverain et indépendant sera impossible sans l'inclusion de Gaza et des frontières d'avant 1967, tout comme elle sera impossible sans que Jérusalem-Est soit la capitale de l'État palestinien et sans le retour des réfugiés. À la demande de l'Assemblée générale, la Cour internationale de Justice a rendu une décision claire : l'occupation par Israël du Territoire palestinien et le déni du droit de son peuple à l'autodétermination sont illégaux et constituent une violation du droit international. L'admission immédiate et inconditionnelle de la Palestine comme État Membre à l'ONU est une étape indispensable menant au règlement définitif du conflit. Pourquoi la Palestine doit-elle continuer d'attendre pour devenir un Membre à part entière de l'Organisation, alors qu'Israël l'a fait il y a 75 ans en application d'une résolution (résolution 181 (II) de l'Assemblée générale) qui prévoyait la création de deux États ? Pour que la paix et la stabilité soient instaurées dans la région, le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés est impératif.

Nous exigeons l'arrêt des actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des nations sœurs du Moyen-Orient. L'ingérence extérieure dans la région doit cesser. Nous réitérons l'appel à l'arrêt immédiat et inconditionnel des mesures coercitives unilatérales arbitraires et illégales imposées par les États-Unis à des pays souverains du Moyen-Orient. Cuba continuera de prendre part à tous les efforts internationaux légitimes propices à une solution juste, globale et durable du conflit au Moyen-Orient. Il est urgent que tous les peuples et gouvernements du monde agissent de concert pour mettre fin à l'agression du Gouvernement israélien. Chaque minute d'inaction coûtera de nouvelles vies innocentes, et donnera lieu à de plus grandes souffrances et de plus grandes destructions. Cuba ne sera jamais indifférente face à l'injustice. La cause palestinienne et les pays frères de la région pourront toujours compter sur notre ferme solidarité et notre soutien.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

**M. Hachem** (Liban) (*parle en arabe*) : Nous remercions la Suisse d'avoir organisé ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, et nous saluons la participation de S. E. M. Ignazio Cassis, Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse. Nous remercions également M. Tor Wennesland de son exposé.

Plus d'un an s'est écoulé depuis les événements du 7 octobre 2023. Les combats se poursuivent. Le cycle des tueries, des destructions et des déplacements s'est amplifié. Le Conseil n'a pas été en mesure d'imposer un cessez-le-feu à Gaza. L'agression s'est étendue au Liban. Ils bombardent le Liban en utilisant les armes les plus

redoutables, les plus meurtrières et les plus destructrices. Nos femmes, nos enfants et notre personnel paramédical sont la cible de bombes antibunker, de bombes thermo-bariques et de drones explosifs. Le nombre de personnes tuées se chiffre en milliers. La communauté internationale reste silencieuse, peut-être désensibilisée par les milliers de personnes tuées à Gaza. Elle n'est plus émue par les effusions de sang ou les images de parties de corps. La crédibilité de l'ONU et du Conseil est en jeu. Toutes les résolutions du Conseil sur le Moyen-Orient n'ont toujours pas été mises en œuvre.

La situation humanitaire est extrêmement difficile. En fait, elle est catastrophique. Au cours des dernières semaines, plus de 1,4 million de Libanais ont été déplacés à l'intérieur du pays après avoir fui les bombardements, les tueries et les destructions. La machine à tuer israélienne n'épargne personne. Du jour au lendemain, les familles perdent leur vie normale, leur maison, leurs souvenirs et leurs espoirs. Elles se sont réfugiées dans des abris en quête de sécurité et de sûreté. Israël a pu les priver de leurs maisons, de leurs souvenirs et de leurs espoirs, mais il ne peut leur ôter la volonté de vivre et de résister. La machine à tuer, qui a tué des enfants, des femmes et des personnes âgées, a récemment commencé à s'attaquer aux journalistes, ainsi qu'au personnel paramédical et médical. Ils ciblent les hôpitaux. Ils visent des sites culturels et historiques, tels que Baalbek et Tyr. Avec une haine aveugle, ils bombardent l'histoire et la civilisation et le patrimoine internationaux. Il s'agit là de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Dans une tentative désespérée de « tuer la solution », Israël a délibérément pris pour cible des sites de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de l'Armée libanaise. Israël tente de détruire la résolution 1701 (2006) pour envahir du territoire et provoquer l'évacuation des positions de la FINUL et de l'Armée libanaise afin de faciliter cette invasion.

Nous tenons à remercier la France et le Président français pour l'organisation le 24 octobre de la Conférence internationale de soutien à la population et à la souveraineté du Liban. Nous remercions également tous les pays qui y ont participé et les États et organisations internationales qui ont fait des annonces de contribution. Les besoins sont immenses, les défis nombreux et la réalité amère. Le Liban a supporté un lourd fardeau en matière de déplacement ; et il ne peut pas faire face seul aux déplacements internes. Nous comptons sur l'aide de tous et, du fond du cœur, nous remercions tous les pays qui nous aident à faire face à cette tragédie humanitaire.

Toutes ces atrocités auraient pu être évitées. Tous ces massacres auraient pu être arrêtés. Ces sacrifices suffisent à obliger chacun à revenir à la raison et à la réalité. La solution est claire et directe. Elle a été produite par le Conseil. La solution réside dans la résolution 1701 (2006) – mettre fin aux actes d'agression, garantir le déploiement de l'Armée libanaise, retirer les armes et instaurer la stabilité. Il ne s'agit pas d'une formule magique. Il n'y a pas de solution surnaturelle. Nous ne réinventerons pas la roue. Cette solution nous épargnerait les effusions de sang, les destructions et les actes insensés. Et les actes d'Israël ne peuvent être qualifiés que d'insensés.

Le Gouvernement et le peuple libanais ne veulent pas la guerre. Nous voulons la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. La communauté internationale souhaite l'application de la résolution 1701 (2006). Le Conseil de sécurité souhaite l'application de la résolution 1701 (2006). Les médiateurs sont présents autour de la table. Ils fournissent des solutions depuis 13 mois. Cependant, de l'autre côté, il y a une partie qui ne veut pas de solution, mais plutôt sacrifier d'autres vies et continuer la guerre pour une seule raison, à savoir l'ambition et les intérêts personnels. S'ils avaient voulu privilégier les intérêts de leur peuple, ils auraient immédiatement mis fin à la guerre, évité les effusions de sang et mis en œuvre la résolution.

Le Liban insiste sur la nécessité d'appliquer la résolution 1701 (2006) dans son intégralité. Le Ministre libanais des affaires étrangères a présenté les étapes du processus de mise en œuvre : premièrement, le retrait d'Israël de tous les territoires libanais occupés lors de sa dernière agression et le retour de son côté de la frontière, conformément à la Convention d'armistice conclue en 1949 ; deuxièmement, il faut étendre le déploiement de l'Armée libanaise au sud du fleuve Litani et le long de la frontière sud afin qu'il n'y ait pas d'armes autres que celles approuvées par le Gouvernement libanais ou toute autorité autre que celle du Gouvernement libanais, conformément à la résolution 1701 (2006) ; troisièmement, il faut assurer le retour des personnes déplacées dans leurs villages et leurs maisons ; quatrièmement, il faut reprendre les négociations indirectes, actuellement interrompues, sous les auspices de l'ONU et avec la participation d'un ou plusieurs médiateurs internationaux, afin de résoudre les points en suspens, conformément à la résolution 1701 (2006) ; et cinquièmement, il faut entamer un processus de négociation sérieux, assorti d'un calendrier précis, pour la restitution des fermes de Chebaa, des collines de Kfarchouba et du point B1 dans le secteur de Ras-Naqoura, afin de reconstruire ce qui a été détruit, de



restaurer les terres agricoles contaminées par le phosphore blanc et de retirer tous les vestiges de l'agression contre le Liban. Cela nous permettra d'offrir une vie décente aux citoyens du sud du Liban et de fournir enfin une assistance financière et technique pour renforcer la capacité de l'État libanais, y compris les institutions civiles et militaires.

Au cours des 80 dernières années, l'ONU et ses organismes ont défini des principes et mis en place des conventions pour réglementer et ordonner les relations internationales. Cependant, au cours des 13 derniers mois, Israël a détruit tous ces cadres, toutes ces conventions et toutes ces lois. Il s'est comporté comme un enfant qui a été tellement gâté qu'il détruit tout. Après tout ce qui s'est passé, comment peuvent-ils demander l'application de ces lois et conventions ? Il est très clair qu'il y a ici deux poids, deux mesures.

Même les guerres sont soumises à des règles et à des restrictions, telles que définies par le droit international et le droit international humanitaire. Malheureusement,

Israël continue d'ignorer les principes du droit international humanitaire et les lois de la guerre. Nous vous fournirons une copie de la Charte des Nations Unies, Monsieur le Président, afin que vous puissiez la partager avec Israël. Nous espérons que vous rappellerez à Israël les dispositions du droit international humanitaire, y compris les Conventions de Genève. Peut-être les respecteront-ils alors.

Enfin, il est de notre droit légitime de répondre à ce qui a été dit lors de la séance précédente (voir S/PV.9762). Nous disons donc à tous que notre place naturelle est derrière la plaque nominative de la République libanaise. Nous défendrons notre pays et les droits de notre peuple. Et nous défendrons le drapeau libanais et nos cèdres.

**Le Président** : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain après-midi, à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 10.*